



BURKINA FASO

**MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES
SECTORIELLES**

Bulletin statistique des concours session 2022 de la fonction publique d'Etat



Elaboré avec l'appui financier de la Banque mondiale à travers le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (**PHASAO**)



Juin 2023

Avant-propos

La réalisation du bulletin statistique des concours et examens professionnels de la fonction publique d'Etat répond aux besoins en informations statistiques chiffrées, actualisées pour la planification et le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) en matière de recrutement des agents publics.

Dans la dynamique d'une amélioration continue de ses performances, le Ministère à travers sa Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) met à la disposition des décideurs, des Partenaires techniques et financiers (PTF) et du grand public le bulletin statistique des concours et examens professionnels session 2022. Ce document devrait permettre de disposer d'informations nécessaires à une gestion efficace des recrutements des agents publics de l'Etat.

L'objectif général du présent document est d'avoir une meilleure connaissance des statistiques sur les recrutements des agents de la fonction publique d'Etat. La première partie du bulletin mentionne le processus d'élaboration du document à savoir la collecte, le traitement et l'analyse des données, l'élaboration et la validation du bulletin statistique. La deuxième partie expose le dispositif d'organisation des concours. La troisième partie traite des statistiques des concours directs et professionnels et les ressources humaines, matérielles et financières. La dernière partie présente les innovations et perspectives envisagées.

Nous remercions les différents acteurs et la Banque mondiale pour leurs contributions inestimables à l'élaboration du bulletin statistique session 2022. Nous saluons en particulier l'engagement des acteurs et des différentes personnes impliquées dans la production de ce document.

Le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) reste ouvert à toute contribution à même d'améliorer l'exploitation des données statistiques des concours et examens professionnels.

**Le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et de la Protection
Sociale**




Bassolma BAZIE

Sommaire

Avant-propos	1
Sommaire	2
Liste des tableaux	3
Liste des graphiques	4
Liste des cartes	5
Sigles et abréviations	6
Concepts et définitions	8
Introduction	10
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	12
I.1. Rencontre de cadrage	12
I.2. Collecte et traitement des données	12
I.3. Analyse des données	13
I.4. Elaboration et validation du bulletin statistique	13
II. DISPOSITIF D'ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS	
PROFESSIONNELS	13
II.1. Dispositif institutionnel de l'organisation des concours et examens professionnels	13
II.2. Dispositif opérationnel de l'organisation des concours et examens professionnels	14
III. STATISTIQUES DES CONCOURS	17
III.1. Concours directs	17
III.2. Concours/Examens professionnels	28
IV. RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES	37
V. RESSOURCES FINANCIERES	40
VI. INNOVATIONS	41
VII. PERSPECTIVES	43
Conclusion	44
Annexe	i
Table des matières	x

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des postes à pourvoir par ministère en 2022	19
Tableau 2 : Répartition des postes à pourvoir par emploi des candidats vivant avec un handicap	20
Tableau 3 : Répartition des postes pourvus par ministère et institutions et selon le sexe	31
Tableau 4 : Répartition des candidats aux concours professionnels par tranches d'âge et selon le sexe	36
Tableau 5 : Ressources humaines utilisées dans l'organisation des concours en 2022	37
Tableau 6 : Ressources matérielles utilisées dans l'organisation des concours en 2022	39
Tableau 7 : Répartition des ressources utilisées dans l'administration des concours par région en 2022	39
Tableau 8 : Evolution de la dotation et de l'exécution du budget de l'AGRE	40
Tableau 9 : Acquisition de consommables et divers pour l'organisation des concours 2022	40

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des postes à pourvoir par diplôme exigé au recrutement	18
Graphique 2 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie	19
Graphique 3 : Répartition des postes pourvus selon la catégorie et le sexe	21
Graphique 4 : Répartition des postes pourvus selon le diplôme et le sexe	22
Graphique 5 : Répartition des candidatures et des postes à pourvoir selon le ministère	25
Graphique 6 : Répartition des candidats selon le niveau d'instruction	26
Graphique 7 : Pyramide des âges des candidats	27
Graphique 8 : Répartition des candidats selon le nombre de dossiers déposés	27
Graphique 9 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie.....	29
Graphique 10 : Répartition des postes pourvus par sexe.....	30
Graphique 11 : Répartition des postes pourvus par sexe et par catégorie.....	30
Graphique 12 : Répartition des candidatures par catégorie selon le sexe du candidat	33
Graphique 13 : Répartition des candidats par catégorie et selon le sexe	34

Liste des cartes

Carte 1 : Répartition des candidatures selon le sexe par centre de composition	24
Carte 2 : Répartition des candidatures par centre et selon le sexe du candidat	33
Carte 3 : Répartition des candidats selon le sexe par centre	35

Sigles et abréviations

AGRE	Agence générale de recrutement de l'Etat
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption
BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'études du premier cycle
BTS	Brevet de technicien supérieur
CEG	Collège d'enseignement général
CET	Collège d'enseignement technique
CNDP	Commission nationale de pilotage
CRDP	Comités régionaux de pilotage
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCA	Direction du contrôle approfondi
DEUG	Diplôme d'étude universitaire générale
DFL	Direction des finances et de la logistique
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGF	Direction de la gestion des finances
DGPEE	Direction de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs
DOC	Direction de l'organisation des concours
DRFP	Direction régionale de la fonction publique
DRH	Direction des ressources humaines
DTS	Diplôme de technicien supérieur
DUT	Diplôme universitaire de technologie
ENS	Ecole normale supérieure
EPS	Education physique et sportive
LMD	Licence, Master, Doctorat
MAECRBE	Ministère des affaires étrangères, de la coopération régionale et des Burkinabè de l'extérieur
MATDS	Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité
MCCAT	Ministère de la communication, de la culture, des arts et du tourisme
MDICAPME	Ministère du développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises

MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
MESRI	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation
MFPTPS	Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale
MSAHRNGF	Ministère de la solidarité, de l'action humanitaire et de la réconciliation nationale du genre et de la famille
MJDHRI	Ministère de la justice, des droits humains et des relations avec les institutions
MARAH	Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques
MSHP	Ministère de la santé et de l'hygiène publique
MSJE	Ministère des sports, de la jeunesse et de l'emploi
MTDPCE	Ministère de la transition digitale, des postes et des communications électroniques
MEEA	Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement
MEMC	Ministère de l'énergie, des mines et des carrières
MTMUSR	Ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière
MUAFH	Ministère de l'urbanisme, des affaires foncières et de l'habitat
PA-SD	Plan d'action pour la stabilisation et le développement
PND	Politique nationale de développement
PNDES	Plan national de développement économique et social
PV	Procès-verbal
QCM	Questions à choix multiples
RIME	Répertoire interministériel des métiers de l'Etat
SG	Secrétariat général
SMS	Short messages system
SIGASPE	Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TDR	Termes de référence

Concepts et définitions

Concours directs : Mode de recrutement ouvert aux candidats postulant à un premier emploi dans la fonction publique. Ces variantes sont : le concours direct suivi de formation, le concours direct sans formation et la sélection sur dossiers.

Concours directs suivi de formation : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test, à la suite duquel les admis sont formés dans des écoles et centres de formation professionnelle avant leur intégration.

Concours directs sans formation : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par un test, à la suite duquel les admis sont directement intégrés.

Sélection sur dossiers : Mode de recrutement qui permet à la fonction publique de pourvoir des postes selon ses besoins par analyse des dossiers de candidats à la suite duquel les admis sont intégrés.

Concours professionnels : Mode de recrutement d'agents en activité remplissant les conditions requises pour être reclassés dans la catégorie ou l'échelle supérieure à celle occupée à la suite d'un stage de formation professionnelle. Cette sélection répond à un nombre de postes à pourvoir correspondant aux besoins de l'administration.

Examen professionnel : Mode de recrutement ou d'accès à un emploi sanctionné par un diplôme ou un titre exigé pour l'emploi postulé suite à une formation professionnelle ou pas.

Fonction publique d'Etat : Corps de l'Etat qui englobe les services centraux des ministères et autres structures étatiques ainsi que leurs représentations déconcentrées au niveau local.

Fonctionnaire : Agent nommé et titularisé dans l'un des emplois publics permanents des administrations centrales et déconcentrées de l'Etat ou des institutions publiques.

Postes à pourvoir : Postes mis en compétition par la fonction publique.

Postes pourvus : Postes occupés par les candidats admis à l'issue d'un concours.

Métier : Ensemble des familles d'emplois d'une même administration ou d'un même service nécessitant une qualification de même nature et qui concourent à l'exercice d'une fonction de l'Etat.

Candidat : Personne inscrite à un ou plusieurs concours de la fonction publique.

Candidature : Inscription d'un candidat pour prendre part à un concours/examen professionnel. Elle peut être en ligne ou sur réception de dossier physique par un jury.

Tout citoyen remplissant les conditions prévues par les textes peut prendre part à un ou plusieurs concours. Autrement dit, un citoyen peut être l'auteur de plusieurs candidatures pour des concours différents.

E-concours : Plateforme d'inscription en ligne aux concours de la fonction publique.

Introduction

Dans sa quête permanente d'amélioration des conditions sociales des populations, le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre plusieurs référentiels de développement au cours des deux dernières décennies, allant du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) au Plan national de développement économique et social (PNDES). Ces référentiels de développement accordent une importance particulière à la création d'emplois afin de résorber le chômage et d'avoir une administration qui répond aux aspirations des usagers/clients.

Au regard de la situation sécuritaire et humanitaire du pays, les autorités de la transition ont adopté le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) 2023-2025, un instrument opérationnel de programmation des priorités de la transition. Ce référentiel précise les réformes et investissements à mettre en œuvre prioritairement afin de résorber la crise sécuritaire et humanitaire, de refonder l'Etat et d'améliorer la gouvernance, d'œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale.

Ainsi, le PA-SD, en son pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance » met l'accent sur la promotion des emplois décents.

En matière d'emploi, le Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale (MFPTPS) est chargé du recrutement¹ des agents de la fonction publique à travers l'Agence générale de recrutement de l'Etat (AGRE). Le mode commun de recrutement ou d'accès aux emplois publics de l'Etat est le concours par lequel les candidats retenus sont soumis à des épreuves à l'issue desquelles ceux déclarés admis sont classés par ordre de mérite dans la limite des postes à pourvoir. L'accès aux emplois de fonctionnaires se fait soit par concours directs, professionnels ou par sélection sur dossier, soit par un examen professionnel sanctionné par un diplôme ou titre exigé pour l'emploi postulé.

Dans l'optique d'une gouvernance par l'exemplarité et la transparence, le Ministère procède régulièrement à la production de documents de redevabilité sur les activités menées. Ces documents

¹ Le recrutement est d'une part l'ensemble des actions mises en œuvre par l'Administration publique pour sélectionner les candidats correspondants aux besoins et aux compétences requises et d'autre part un acte majeur qui engage l'Administration publique pour une période indéterminée.

sont pour la plupart produits sur la base de données statistiques recueillies auprès des structures du ministère et des autres institutions. Les données issues de ces documents sont indispensables à la prise de décisions et constituent un canal de communication, d'information non seulement pour les acteurs du service public, mais aussi pour les usagers/clients de l'Administration publique.

Dans cette dynamique, le MFPTPS à travers sa Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) est chargé de produire chaque année un bulletin statistique des concours organisés. Ainsi, la DGESS en collaboration avec l'AGRE a collecté et compilé l'ensemble des données nécessaires à la production dudit bulletin pour le compte de la session 2022.

Le présent bulletin statistique a pour but de faire une description des données relatives aux concours directs et professionnels. Cependant, ces données ne prennent pas en compte les informations issues des fonctions publiques territoriales et parlementaires. Aussi, pour les corps disposant de statut particulier, seuls les gardes de sécurité pénitentiaire, les greffiers, la douane et les eaux et forêts sont pris en compte.

Ce document s'articule autour de quatre (04) parties : ***(I) la démarche méthodologique, (II) le dispositif institutionnel et opérationnel de l'organisation des concours, (III) les statistiques des concours et (IV) les innovations et perspectives.***

I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Le bulletin statistique des concours session 2022 présente les données commentées et analysées ainsi que l'évolution de certains indicateurs relatifs aux recrutements dans la Fonction publique. Il est élaboré par la DGESS en collaboration avec l'AGRE, le Secrétariat général (SG) et la Direction de la gestion des finances (DGF). Ce document traite des données des concours directs suivi de formation et des concours/examens professionnels². Le processus de production du bulletin comprend la rencontre de cadrage, la collecte et le traitement des données, l'analyse des données, l'élaboration et la validation.

I.1. Rencontre de cadrage

Après l'élaboration des Termes de référence (TDR) et du plan d'analyse du bulletin, une rencontre de cadrage a été organisée avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la production dudit bulletin. Cette rencontre a permis de valider le plan d'analyse.

I.2. Collecte et traitement des données

Les données utilisées pour l'élaboration du bulletin statistique session 2022 proviennent des sources suivantes :

- les bases de données sous format FoxPro de l'AGRE sur les concours directs suivi de formation, et les concours/examens professionnels. Les données collectées sont transférées vers le logiciel SPSS où tous les traitements nécessaires sont effectués ;
- les données des PV de Jury d'administration des épreuves détenus par l'AGRE saisies sur l'application « KoboCollect » et traitées avec le logiciel Microsoft Excel. Il s'agit des données sur les candidats inscrits, présents et absents et des données sur les membres des jurys d'administration ;
- les informations sur les ressources humaines, matérielles et financières sur l'organisation des concours provenant de la DGF, de l'AGRE et des Directions régionales de la fonction publique (DRFP).

² Par décision prise en Conseil des ministres le 05 avril 2022, les concours directs sans formation et les sélections sur dossier ont été suspendus. Par conséquent, le présent bulletin statistique ne traite pas desdits concours.

I.3. Analyse des données

L'analyse descriptive a été principalement utilisée pour l'élaboration de ce bulletin statistique. Il s'est agi de mesurer le poids numérique de chaque modalité d'une variable donnée ou d'examiner la relation entre deux variables à travers un plan de tabulation défini dans le cadre de l'élaboration du document. Le logiciel Microsoft Excel a été utilisé pour la mise en forme des tableaux et la conception des graphiques et le logiciel QGIS pour la conception des cartes.

I.4. Elaboration et validation du bulletin statistique

Un atelier technique a réuni les acteurs impliqués dans la production du bulletin statistique des concours. Cette séance de travail a permis d'obtenir un projet de bulletin statistique des concours session 2022, examiné et amendé lors d'un atelier de validation.

II. DISPOSITIF D'ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Les dispositifs de l'organisation des concours/examens professionnels prennent en compte le dispositif institutionnel et opérationnel.

II.1. Dispositif institutionnel de l'organisation des concours et examens professionnels

Pour assurer une meilleure organisation des concours de la fonction publique d'Etat, le Ministère en charge de la fonction publique a créé l'AGRE et des organes de pilotage des concours de la fonction publique d'Etat.

II.1.1. Missions de l'Agence générale de recrutement de l'Etat

Aux termes des dispositions de l'article 62 du décret N°2016-0344/PRES/PM/MFPTPS du 04 mai 2016 portant organisation du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, l'AGRE est chargée des questions relatives au recrutement des agents de la fonction publique.

A ce titre, elle est chargée entre autres :

- de la gestion des besoins de recrutement des départements ministériels et des institutions ;

- de l'organisation des concours directs et des concours et examens professionnels de la fonction publique ;
- du respect de la transparence et de l'équité dans l'organisation des concours de la fonction publique.

Pour l'exécution de ses missions, l'AGRE est subdivisée en quatre (04) directions techniques (confère l'article 63 du décret n°2016 suscité) comme suit :

- la Direction de la gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs (DGPEE) ;
- la Direction de l'organisation des concours (DOC) ;
- la Direction du contrôle approfondi (DCA) ;
- la Direction des finances et de la logistique (DFL).

II.1.2. Organes de pilotage

Outre l'AGRE, il existe des organes de pilotage constitués :

- de la commission nationale de pilotage ;
- des comités régionaux de pilotage.

La commission nationale et les comités régionaux de pilotage ont pour missions d'assurer et de coordonner les activités entrant dans le cadre de l'organisation des concours en vue de garantir le respect de la transparence et la crédibilité des résultats. Les charges de fonctionnement de ces organes sont imputables aux budgets des concours.

II.2. Dispositif opérationnel de l'organisation des concours et examens professionnels

L'organisation pratique des concours directs et professionnels de la fonction publique d'Etat se déroule en six (06) principales étapes :

II.2.1. Ouverture des concours et examens professionnels

Conformément à l'expression des besoins des ministères et institutions en conseil des ministres, le ministère en charge de la fonction publique à travers son Agence de recrutement élabore un rapport des expressions des besoins à transmettre en Conseil des ministres pour adoption. Une fois le rapport d'expression des besoins adopté, l'autorisation de procéder au recrutement par voie de concours direct ou professionnel est accordé au Ministre chargé de la Fonction publique par décret (confère le décret n°2020-0463/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID/MDENP du 12 juin 2020

portant conditions d'organisation, d'administration des épreuves et de publication des résultats des examens professionnels et des concours de la fonction publique d'Etat).

II.2.2. Réception et validation des dossiers de candidature

Après l'ouverture, le processus suit son cours avec la phase de réception et de validation des dossiers de candidature. De 2015 à 2019, il existait deux (02) modes de réception des dossiers de candidatures à savoir la réception physique et celle en ligne. A partir de 2020 l'inscription des candidats se fait exclusivement en ligne et la phase de la validation des dossiers physiques de candidature se fait à l'issue de l'admissibilité.

II.2.3. Sélection et tirage des épreuves

Les épreuves classiques sont choisies par le ministère en charge de la fonction publique de concert avec les ministères bénéficiaires. Les sujets sont au préalable conçus et proposés par des spécialistes par type de concours. Ensuite, avant l'impression des sujets, il est mis en place des commissions chargées du choix des sujets parmi ceux proposés par les spécialistes. Enfin, la commission conditionne les sujets dans des enveloppes et les transmet à la commission nationale de pilotage.

En ce qui concerne les épreuves à « Questions à choix multiples (QCM) », le MFPTPS fait appel à candidature pour la conception et la reproduction des sujets. Cependant, le choix des sujets de certains concours directs et professionnels qui sont composés en ligne est fait par une commission composée des spécialistes des ministères bénéficiaires et des représentants du ministère en charge de la fonction publique. Ladite commission est chargée de choisir le sujet et l'importer dans le serveur pour la mise en ligne lors de la composition.

Rappelons à ce niveau que les règles d'organisation, la nature des épreuves des examens et concours directs et professionnels de la fonction publique d'Etat sont précisées par arrêté n°2021-059/MFPTPS/CAB/ du 21 Juin 2021 fixant les règles d'organisation, la nature, la durée des épreuves des examens et concours professionnels de la Fonction publique d'Etat.

II.2.4. Administration des épreuves

Jusqu'en 2019, la composition se faisait sur tables.

Au jour de la composition, les organes de pilotage et l'AGRE organisent le convoi des sujets vers les centres de composition. Selon le concours, l'administration des épreuves peut comporter plusieurs phases à savoir la phase sportive, écrite et orale.

Après la composition sur table, les copies sont scellées dans les cantines et centralisées au niveau de l'AGRE sous la surveillance des forces de défense et de sécurité.

A partir de 2020, la composition en ligne a été instaurée pour certains concours directs et professionnels. Dans ce cas, les données sont stockées au niveau du serveur de la plateforme de composition en ligne.

II.2.5. Anonymat, correction des copies et délibération

Après l'administration des épreuves, il est mis en place une commission chargée de l'anonymat des copies, pour les concours à épreuves classiques. L'anonymat consiste à mettre des cachets sur les copies, leur attribuer des codes alphanumériques afin de faciliter la correction dans l'équité et la transparence.

A l'issue de la phase d'anonymat des copies, un jury de correction et de délibération est mis en place. Il est chargé de la correction et du dépouillement des copies corrigées ainsi que de la délibération à travers le relevé, la sommation des notes et le classement des candidats par ordre de mérite. La correction des copies est assurée par une équipe de correcteurs sous la coordination du jury de correction et de délibération.

Les épreuves à QCM ne sont pas concernées par la phase d'anonymat. La correction desdits concours directs et professionnels se fait en ligne c'est-à-dire de manière électronique. En vue d'assurer la transparence, les candidats sont autorisés à assister par l'intermédiaire de leurs représentants³ à titre d'observateurs aux opérations de correction et de délibération.

³ Pour les concours professionnels les candidats sont représentés par les partenaires sociaux tandis que pour les concours directs les représentants sont choisis pendant l'administration des épreuves

II.2.6. Résultats et recours

Dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la fin de la délibération, le président du jury transmet au Ministre chargé de la fonction publique pour examen, le procès-verbal de délibération accompagné des relevés de notes, des copies des candidats admis et ceux de la liste d'attente, éventuellement des dossiers de candidature et un projet de communiqué proclamant les résultats pour publication.

Le Ministre chargé de la fonction publique dispose d'un délai de dix (10) jours ouvrables pour procéder au contrôle et à la publication des résultats par communiqué.

Les résultats sont publiés par voie d'affichage notamment dans les Direction des ressources humaines (DRH), les Directions régionales de la fonction publique, sur le site internet www.concours.gov.bf et la page Facebook du ministère et de l'AGRE.

Les candidats qui s'estiment lésés, ont la possibilité de formuler un recours gracieux⁴ auprès du Ministre chargé de la fonction publique ou de demander un entretien avec le Directeur du contrôle approfondi pour plus d'informations liées aux résultats.

III. STATISTIQUES DES CONCOURS

III.1. Concours directs

Chiffres-clés

<i>Concours directs suivis de formation</i>	2020	2021	2022
<i>Nombre de concours directs ouverts</i>	91	86	138
<i>Postes à pourvoir</i>	4 732	4 702	6 173
<i>Postes pourvus</i>	4 571	4 306	5 876
<i>Candidatures</i>	1 203 974	1 315 534	2 137 232
<i>candidats</i>	303 852	315 816	413 570
<i>Personnes vivant avec un handicap</i>	2020	2021	2022
<i>Postes à pourvoir</i>	-	21	47
<i>Postes pourvus</i>	-	20	42
<i>Candidatures</i>	-	903	4 391
<i>candidats</i>		833	655

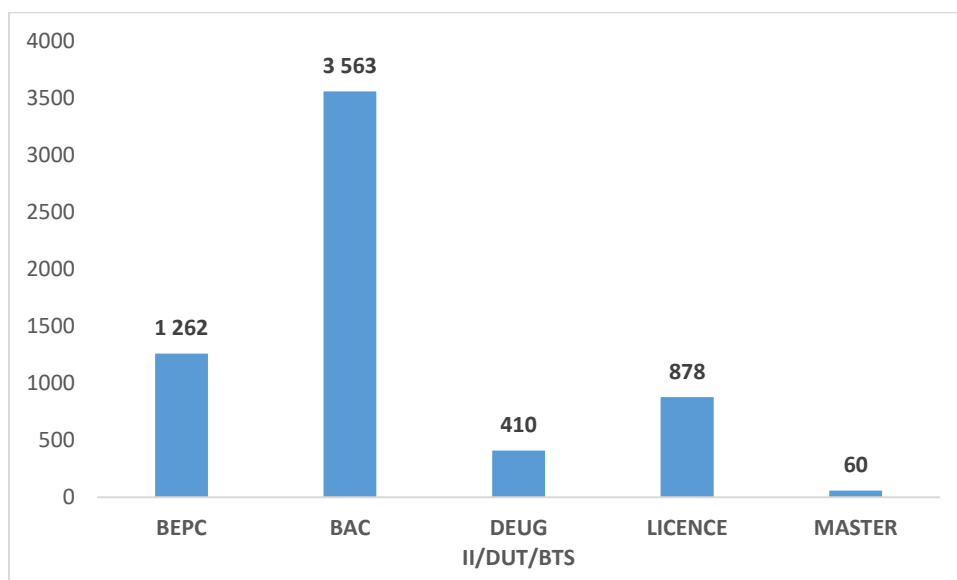
⁴ Pour les concours professionnels les candidats sont représentés par les partenaires sociaux tandis que pour les concours directs les représentants sont choisis pendant l'administration des épreuves

III.1.1. Concours directs suivis de formation

III.1.1.1. Les postes à pourvoir

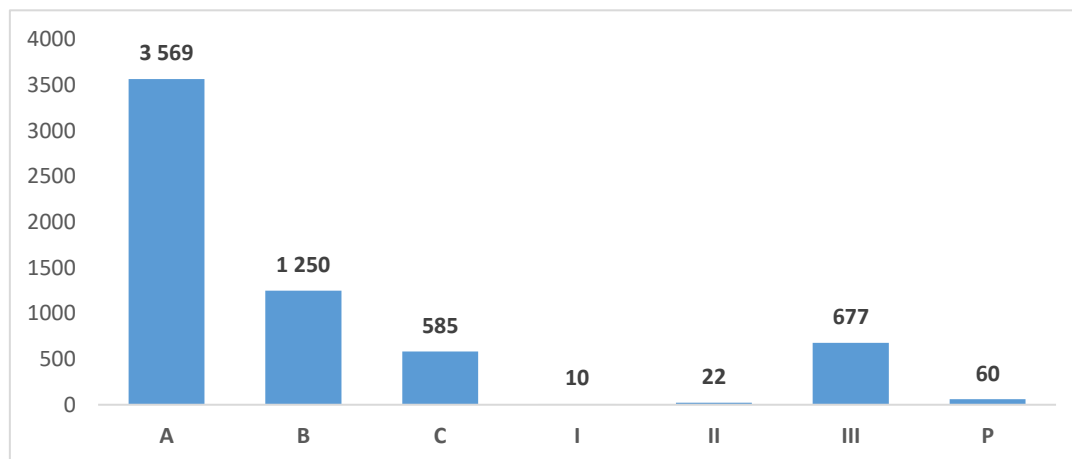
Au cours de la session 2022, le ministère en charge de la fonction publique a mis en compétition 6173 postes au titre des concours directs suivi de formation. Ce chiffre était de 4702 postes et 4732 postes respectivement en 2021 et 2020. Le nombre de postes à pourvoir a connu une augmentation significative de l'ordre de 31,2% sur la période 2021-2022 contre une baisse de 0,6% sur la période 2020-2021. Les concours niveau BAC occupent plus de la moitié des postes à pourvoir, suivi des concours niveau BEPC et de la LICENCE, avec 51,7% pour le niveau Bac, 20,4% pour le niveau BEPC et 14,2% pour la licence. Les concours niveau MASTER et DEUG II/DUT/BTS enregistrent les faibles taux de postes à pourvoir.

Graphique 1 : Répartition des postes à pourvoir par diplôme exigé au recrutement



Source : AGRE/MFPTPS

La répartition des postes à pourvoir par catégorie montre que plus de la moitié (57,8%) des postes à pourvoir est réservée aux emplois de catégorie A, suivis des emplois de catégorie B (20,2%). Quant aux emplois de catégorie C et III, ils bénéficient respectivement de 9,4% et de 10,9% des postes à pourvoir. En ce qui concerne les emplois de catégorie P, II et I, il leur a été consacré respectivement 0,9% : 0,4% et 0,2% des postes à pourvoir.

Graphique 2 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie

Source : AGRE/MFPTPS

L'examen de la répartition des postes à pourvoir par ministère révèle que le ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales bénéficie de la majorité des postes à pourvoir soit une proportion de 55,0%. Il est suivi du ministère en charge de la santé et celui de la justice avec des proportions respectives de 14,7% et 8,5%. Sur le total des postes à pourvoir par ministère, 2/3 des ministères ont moins de 5% des postes.

Tableau 1 : Répartition des postes à pourvoir par ministère en 2022

Ministères	Postes à pourvoir	Proportion (%)
MARAH	225	4%
MATDS	120	2%
MEEA	222	4%
MEFP	325	5%
MENAPLN	3 400	55%
MFPTPS	191	3%
MID	31	1%
MJDHRI	528	9%
MSAHCNGF	65	1%
MSHP	912	15%
MSJE	128	2%
MUAFH	26	0%
Ensemble	6 173	100%

Source : AGRE/MFPTPS

Selon la répartition des postes à pourvoir par emploi, les professeurs des écoles détiennent la plus grande part avec une proportion de 11%, suivi de près par les professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique, option EPS et les professeurs certifiés des lycées et collèges (niveau : licence) avec des proportions identiques de 10%. Ces données montrent que le gouvernement accorde une place prépondérante au secteur de l'éducation.

Les emplois de techniciens supérieurs en technologie d'assistance médicale option : optométrie, ingénieurs de conception géomètres, techniciens supérieurs en architecture enregistrent le faible nombre de postes à pourvoir avec moins de 03 postes chacun (Cf. tableau n°5 annexe).

Sur l'ensemble des postes mis en compétition au titre des concours directs suivi de formation, session 2022, le nombre de postes réservés aux personnes vivant avec un handicap est de 47 postes soit 0,7% du nombre total des postes à pourvoir. Parmi les nombres de postes dédiés aux personnes vivant avec un handicap, les adjoints en éducation sociale, les adjoints en gestion des ressources humaines et management des administrations et les attachés d'intendance scolaire et universitaire occupent la majorité des places avec 05 postes chacun, soit 10,6%, suivi des attachés d'administration scolaire et universitaire avec 04 postes soit 8,5%. Par contre les adjoints en archivistique, les assistants en droits humains, les assistants en promotion du genre et les conseillers en éducation sociale bénéficient de très peu de places avec 01 poste chacun soit 2,1% du nombre total des places.

Tableau 2 : Répartition des postes à pourvoir par emploi des candidats vivant avec un handicap

Emplois	Postes à pourvoir
Adjoints de secrétariat	2
Adjoints en archivistique	1
Adjoints en éducation sociale	5
Adjoints en gestion des ressources humaines et management des administrations	5
Assistants de secrétariat	2
Assistants en droits humains	1
Assistants en éducation sociale	3
Assistants en éducation spécialisée	3
Assistants en gestion des ressources humaines et management des administrations	2
Assistants en promotion du genre	1
Attaches d' administration scolaire et universitaire	4
Attaches d' intendance scolaire et universitaire	5
Conseillers en éducation sociale	1
Contrôleurs du travail	2
ENAREF CYCLE A	2
ENAREF CYCLE B	2
ENAREF CYCLE C	2
Gestionnaires des services de sante	2
Inspecteurs du travail	2
Total général	47

Source : AGRE/MFPTPS

III.1.1.2. Les postes pourvus

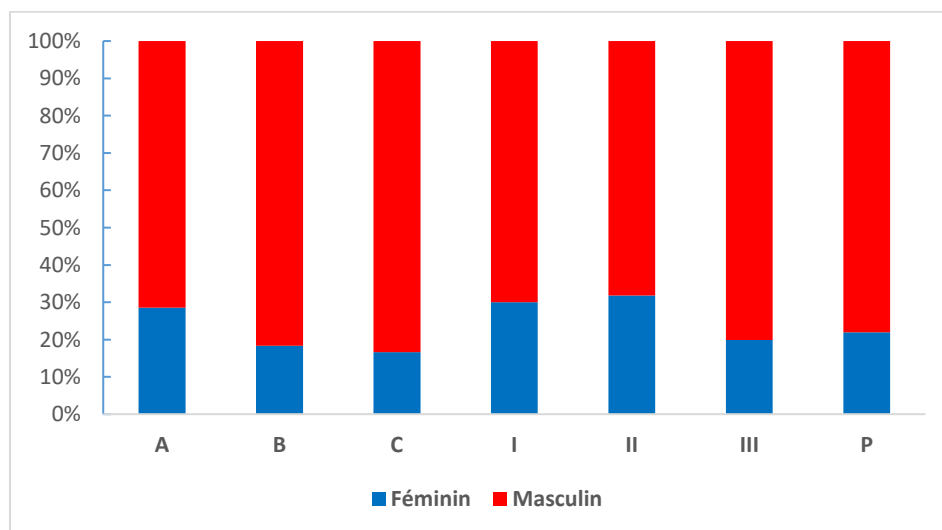
Après délibération des résultats définitifs des concours directs suivis de formation, session 2022, 5 876 candidats ont été retenus dont 24,2% de femmes. Pour ce qui concerne les personnes vivant avec un handicap, 95,7% des postes ont été pourvus. Il faut aussi noter que le nombre de postes pourvus en 2022 a connu une hausse de 28,6% comparativement à 2020.

Les emplois de catégorie A et I enregistrent 56,7% des postes pourvus, suivis de ceux de la catégorie B et II avec 21,7%. Les catégories C et III totalisent 20,9% des postes et les emplois de la catégorie P enregistrent 0,7% des postes en 2022.

Sur l'ensemble des postes pourvus, les hommes sont les plus nombreux dans toutes les catégories avec une forte représentativité spécifiquement dans la catégorie C soit une part de 83,4%. L'admission des femmes dans les différentes catégories des concours fait ressortir que la catégorie A et I enregistrent plus de femmes avec 28,7%, suivie de la catégorie P avec 21,9%, la catégorie B et II avec 18,6%, et enfin la catégorie C et III avec 18,3%.

En résumé, parmi les admis les hommes sont majoritaires dans toutes les catégories avec une forte représentativité dans la catégorie C soit une proportion de 83,4% tandis que les proportions des femmes sont importantes au niveau des catégories I, A et P. Il convient de noter que, le taux de réussite des hommes est de 1,9% et celui des femmes 0,8%.

Graphique 3 : Répartition des postes pourvus selon la catégorie et le sexe

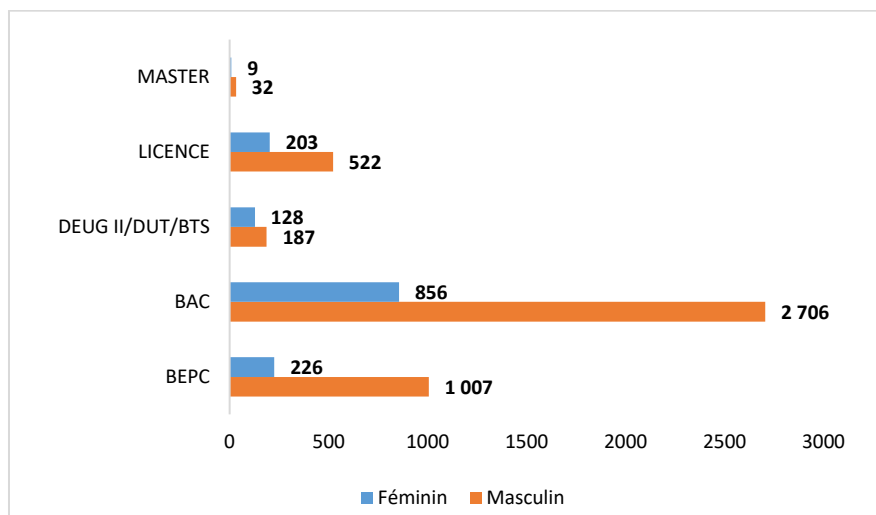


Source : AGRE/MFPTPS

De la répartition des postes pourvus selon les diplômes, il ressort que les concours de niveau BEPC regroupent 21% des postes pourvus, ceux du niveau BAC 60,6%, le DEUG II/DUT/BTS 5,4%, la Licence 12,3%, et enfin l'apparition des emplois de niveau Master qui totalise 0,7% des postes pourvus.

La répartition des postes pourvus par diplôme et selon le sexe montre une majorité des hommes à tous les niveaux (BEPC (81,7%), BAC et plus (74,2%)).

Graphique 4 : Répartition des postes pourvus selon le diplôme et le sexe



Source : AGRE/MFPTPS

Quant à la répartition des postes pourvus par ministère, le MENAPLN se démarque des autres ministères avec plus de la moitié soit 53,5% des postes pourvus suivi des ministères en charge de la santé et de la justice avec respectivement 15,5% et 8,6%. L'importante proportion des femmes est remarquée au niveau des concours des ministères en charge de l'éducation nationale (27,2%), de la santé (25,5%), de l'économie (19,7%) et de la justice (15,4%). Il faut noter que seulement le ministère en charge de l'urbanisme n'a pas enregistré de postes pourvus par des femmes (Cf. Tableau n°4 en annexe).

Les postes pourvus par emploi, font ressortir que l'emploi des professeurs des écoles prend le dessus avec 11,2% des postes pourvus suivi de celui des professeurs certifiés des lycées et collèges (niveau licence) qui représentent 7,9% et les assistants de la garde de sécurité pénitentiaire avec 6,0% (Cf. Tableau n°4 en annexe).

Pour la session 2022 des concours directs de la fonction publique 297 postes n'ont pas été pourvus. En réalité, 44,8% des postes non pourvus relèvent de l'emploi « professeurs certifiés des lycées et

collèges (niveau : licence) » et 32% de l'emploi « professeurs certifiés des collèges d'enseignement général et technique (niveau : DEUG II/DUT/BTS) CAET et CAP-CEG ». Cet écart s'explique par la condition des notes éliminatoires au niveau de ces concours. Il faut noter aussi que majoritairement les postes à pourvoir ont été pourvus pour l'ensemble des concours.

III.1.1.3. Les Candidatures

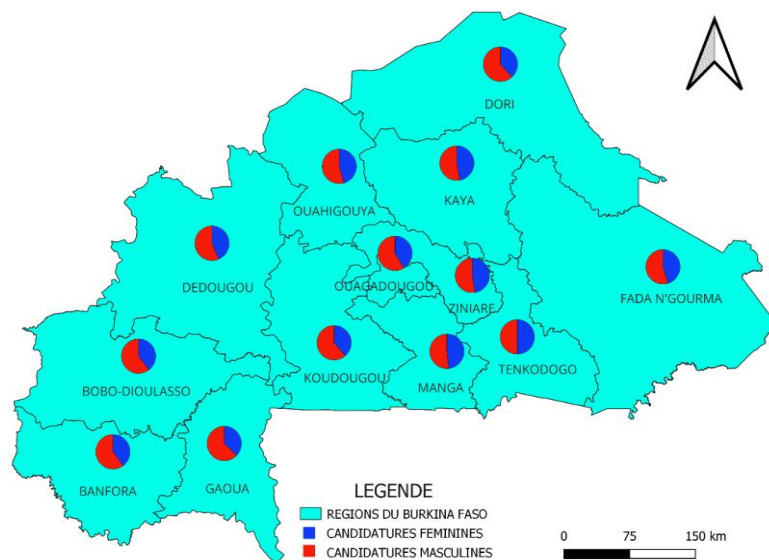
Sur la plateforme « e-concours » exclusivement réservée à la réception des candidatures des treize (13) centres ouverts en 2022, 2 137 232 candidatures ont été enregistrées. Les effectifs des trois dernières sessions permettent de constater que le nombre de candidatures s'est accru de 62,5% entre 2021 et 2022 par rapport à une hausse de 9,3% entre 2020 et 2021. Il s'agit de la plus importante variation annuelle observée au cours des cinq dernières années.

Les candidatures féminines (894 693) et les candidatures des personnes vivant avec un handicap (4 391) représentent respectivement 41,9% et 0,2% de l'ensemble des candidatures en 2022 contre des proportions respectives de 41,5% et 0,1% en 2021. En effet, pendant que l'effectif des candidatures féminines s'est accru de 64% entre 2021 et 2022, l'effectif des candidatures des personnes vivant avec un handicap s'est multiplié par 2,7.

Une analyse selon la catégorie présente un nombre important de candidature au niveau des concours de catégories C et III (emploi d'agent d'exécution), soit plus de la moitié (50,7%) des candidatures. Les candidatures pour les emplois de catégories B et II (cadre moyen) viennent en seconde position avec 28,3% suivies de la catégorie supérieure (P, A et I) soit 21,0%.

En ce qui concerne les centres de composition, celui de Ouagadougou enregistre 43,6% des candidatures. Il est suivi des centres de Koudougou et Bobo-Dioulasso avec 14,0% chacun. Les proportions constatées dans ces centres de composition pourraient s'expliquer par la forte concentration des étudiants dans ces localités. Le centre de Dori enregistre le plus faible effectif de candidature, soit 0,4%. Par ailleurs, les candidatures féminines sont remarquables dans les centres de Tenkodogo (50,1%), Manga (48,4%) et Ziniaré (47,7%).

Carte 1 : Répartition des candidatures selon le sexe par centre de composition

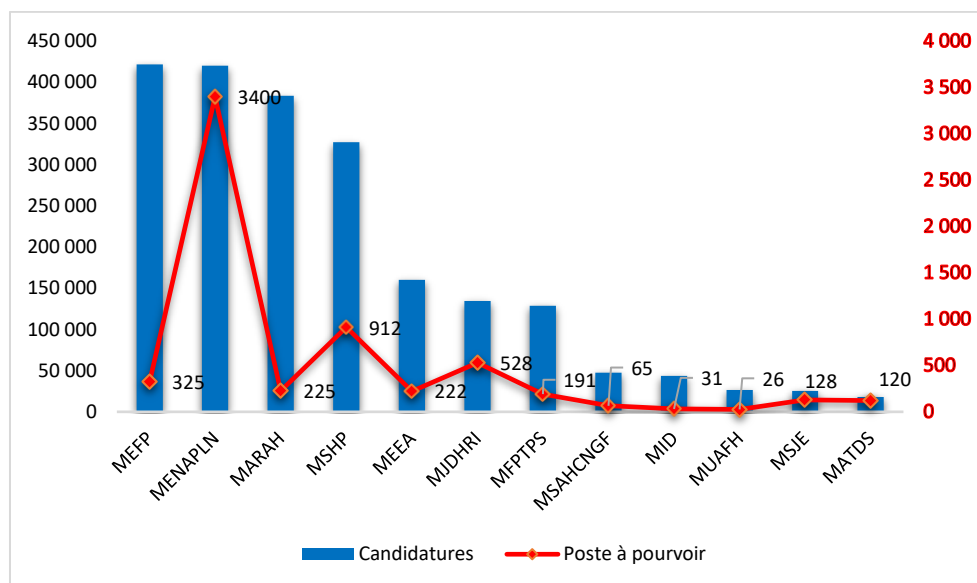


Source : fond de carte IGB, AGRE/MFPTPS

Sur un ensemble de douze (12) ministères qui ont enregistré des candidatures le ministère en charge de l'économie et des finances (421 657) et celui en charge de l'éducation (420 170) comptabilisent chacun près du cinquième des candidatures aux concours directs. Ils sont suivis par les ministères en charge de l'agriculture et de la santé avec des proportions respectives de 17,9% et 15,3%. Le plus faible effectif de candidatures est enregistré au niveau du ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité (0,8%).

Le rapport entre le nombre de candidatures et le nombre de postes à pourvoir révèle une attraction pour les emplois rattachés aux ministères en charge de l'agriculture (1 705 candidatures par poste à pourvoir), de l'économie et des finances (1 297 candidatures par poste à pourvoir), des infrastructures et du désenclavement (1 408 candidatures par poste à pourvoir).

Comparativement aux candidatures masculines, celles féminines sont plus enregistrées au niveau des ministères en charge de l'action humanitaire et du genre (62,2%), de la santé (53,2%) et de l'administration territoriale (52,4%).

Graphique 5 : Répartition des candidatures et des postes à pourvoir selon le ministère

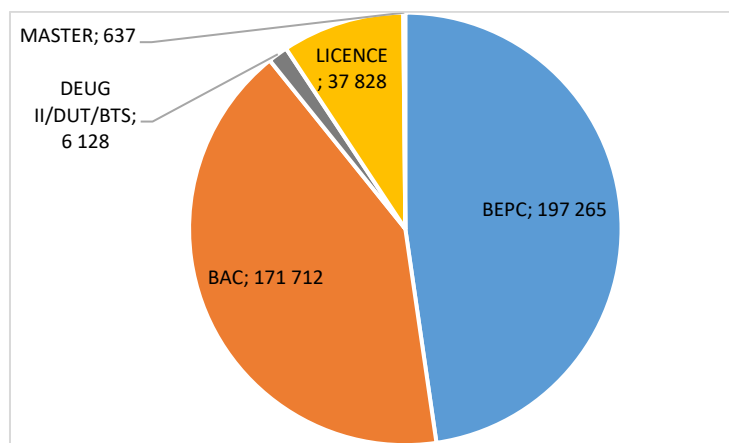
Source : AGRE/MFPTPS

III.1.1.4. Les candidats

A l'issue des inscriptions en ligne aux concours directs de la session 2022, la plateforme a enregistré 413 570 candidats. Le nombre de candidats en 2022 a connu une augmentation par rapport à la session de 2021 et celle de 2020. En effet, les candidats retenus pour la session 2020 étaient de 303 852 et de 315 816 en 2021. Le nombre de candidats évolue annuellement en moyenne de 8,0% sur la période 2020-2022.

Sur l'ensemble des candidats retenus en 2022, 44,3% représentaient les inscrits de sexe féminin soit un nombre de 183 108 candidats. Il ressort aussi que le nombre de candidats féminins augmente chaque année. Sur la période 2020-2022, on a une augmentation globale de 44,4%, soit en moyenne 9,6%.

Les candidats ayant au moins le BAC représentent 52,3% de l'ensemble et parmi eux, ceux ayant un niveau BAC sont majoritaires avec 79,4% suivis des candidats ayant le niveau licence avec 17,5%.

Graphique 6 : Répartition des candidats selon le niveau d'instruction

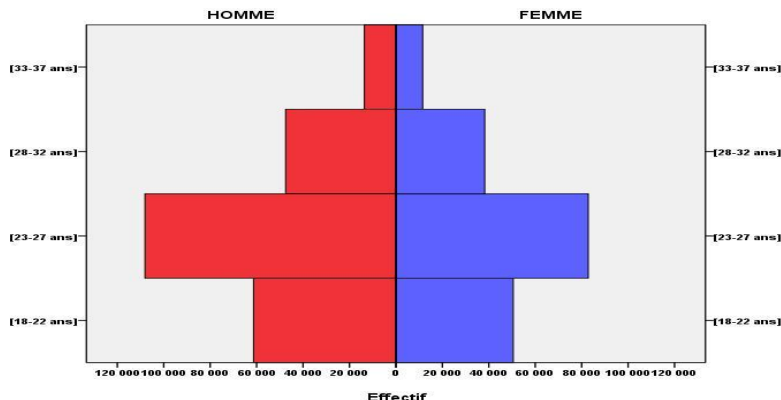
Source : AGRE/MFPTPS

La répartition spatiale des candidats par centre de composition fait ressortir que le centre de Ouagadougou enregistre la proportion la plus élevée, soit 42,3%. Les centres de Bobo-Dioulasso et Koudougou occupent respectivement la deuxième et la troisième place avec 15,0% et 13,5%. Les centres enregistrant de faibles effectifs sont ceux de Ziniaré et Manga avec respectivement 2,0% et 0,5%.

La répartition des candidats par centre et selon le sexe montre que les candidats de sexe féminin sont plus élevés dans les centres de Tenkodogo, Ziniaré, Ouahigouya avec respectivement 54,8%, 52,7% et 50,8%.

La pyramide des âges des candidats fait ressortir que la tranche d'âge de 23 à 27 ans est majoritaire avec 46,6%, suivie de ceux de la tranche de 18 à 22 ans avec 27,0%. Cette analyse nous permet de conclure que la population des candidats aux concours directs de la session 2022 est jeune. (Cf. Tableau n°1 en annexe). Il ressort que 25% des candidats ont un âge inférieur à 22 ans, 50% ont moins de 25 ans et 25% ont plus de 28 ans. L'âge moyen des candidats est de 25 ans.

Graphique 7 : Pyramide des âges des candidats



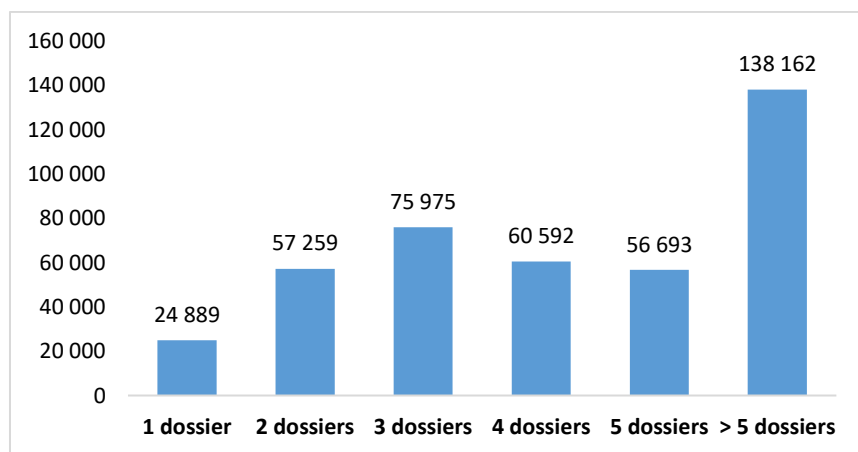
Source : AGRE/MFPTPS

La répartition des candidats selon la tranche d'âge et le nombre de dossiers déposés permet de voir que la tranche de 23 à 27 ans dispose de l'effectif le plus élevé de candidats ayant déposé un dossier. Elle est suivie de loin par la tranche de 18 à 22 ans (Cf. Tableau n°2 en annexe).

L'analyse de la répartition des candidats selon le nombre de dossiers déposés montre que 25% des candidats ont déposé moins de trois (03) dossiers et 25% ont déposé plus de six (06) dossiers. Il convient de retenir aussi que la moitié des candidats ont déposé plus de quatre (04) dossiers.

Le nombre moyen de dossiers par candidat est estimé à cinq (05). Les candidats inscrits à plus de cinq (05) concours sont les plus nombreux avec 33,4% de l'ensemble. Les candidats ayant déposé un seul (01) dossier de candidature représentent 6,0%.

Graphique 8 : Répartition des candidats selon le nombre de dossiers déposés



Source : AGRE/MFPTPS

Le rapport entre le nombre de candidats admis et le nombre total de candidats montre que le taux de réussite des hommes (1,9%) est supérieur à celui des femmes (0,8%). Le taux de réussite global

de la session 2022 est resté statique par rapport à celui de la session 2021. De façon spécifique, le taux de réussite des femmes de la session 2021 a progressé de 0,3 point de pourcentage par rapport à celui de 2021, par contre celui des hommes a régressé de 0,1 point de pourcentage entre les deux sessions.

III.2. Concours/Examens professionnels

Chiffres-clés

<i>Concours professionnels</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<i>Nombre de concours professionnels ouverts</i>	209	149	172
<i>Postes à pourvoir</i>	3 135	3 490	5 323
<i>Postes pourvus</i>	2 832	2 721	4 870
<i>Candidatures</i>	34 069	28 634	38 342
<i>candidats</i>	-	24 013	26 232
<i>Examens professionnels</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>
<i>Nombre de concours/examens professionnels ouverts</i>	-	-	6
<i>Postes pourvus</i>	-	-	27 757
<i>Candidatures</i>	-	-	46 795
<i>candidats</i>	-	-	44 740

III.2.1. Les postes à pourvoir

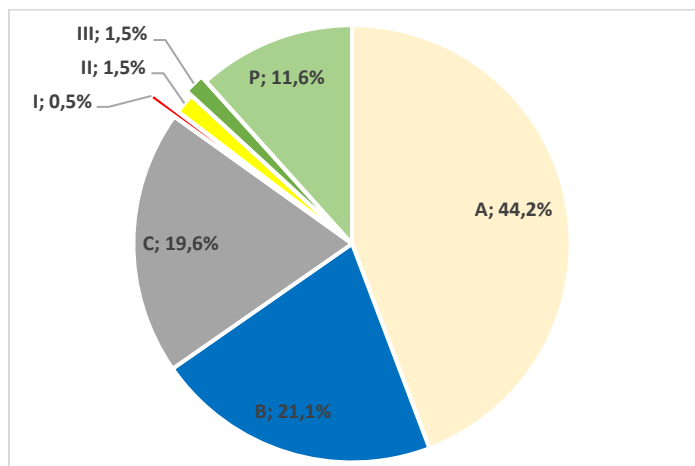
Pour la session 2022, la fonction publique d'Etat a mis en compétition 5 323 postes à pourvoir pour les concours professionnels contre 3 490 en 2021 et 3 135 en 2020, soient des hausses respectives de 52,5% et 69,8%. Ces hausses découlent de l'expression des besoins.

Les concours de la catégorie A comptent le nombre de postes à pourvoir le plus élevé avec une proportion de 44,2%, suivis de ceux de la catégorie B avec une proportion de 21,1% des postes à pourvoir.

Les plus fortes augmentations du nombre de postes à pourvoir sont relevées au niveau des catégories C et A. Le nombre de postes à pourvoir pour la catégorie C en 2022 a connu des hausses respectives de 248,2% et 279,9% par rapport aux années 2021 et 2020. Cette augmentation significative est due au nombre de recrutements pour le compte du ministère de la santé en ce qui concerne précisément les Accoucheuses Brevetées, 350 en 2022 contre 200 en 2021 et 200 en 2020,

les Agents de Santé Communautaire, 350 en 2022 contre 58 en 2021 et 0 en 2020, les Techniciens d'Hygiène Hospitalière, 280 en 2022 contre 10 en 2021 et 0 en 2020. Pour la catégorie A, on relève une hausse de 68,3% par rapport à l'année 2021 et 34,3% par rapport à l'année 2020.

Graphique 9 : Répartition des postes à pourvoir par catégorie



Source : AGRE/MFPTPS

Le MENAPLN et le MSHP absorbent plus de 80% des postes à pourvoir aux concours professionnels session 2022. En effet, ils enregistrent respectivement 46,0% et 36,3% des postes à pourvoir (Cf. Tableau n°5 en annexe).

Selon la répartition des postes à pourvoir par emploi, nous relevons que l'emploi d'Inspecteurs d'enseignements primaire et de l'éducation non formelle occupe la première place avec 25,4%, suivi des emplois des accoucheuses brevetées et des agents de santé communautaires avec 6,6% chacun. (Cf. Tableau n°5 en annexe).

NB : Pour ce qui est des examens professionnels, il n'est pas défini un nombre de poste à pourvoir à l'avance. Ainsi, l'analyse dans cette partie n'a concerné que les concours professionnels.

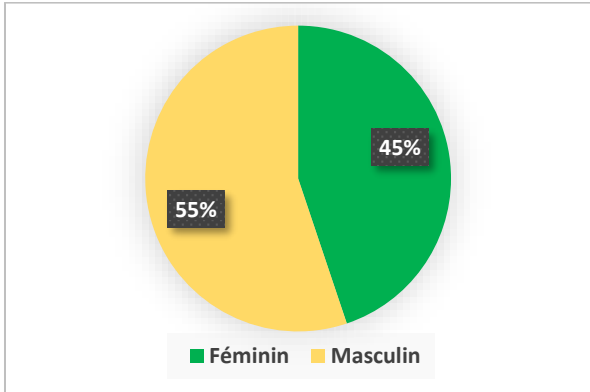
III.2.2. Les postes pourvus

Pour le compte de l'année 2022, 4 870 postes ont été pourvus en ce qui concerne les concours professionnels. Ce nombre a connu une hausse ces deux dernières années avec des taux de 79,0% par rapport à 2021 et 72,0% par rapport à 2020.

En 2019, l'application du Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME) a entraîné la régularisation des catégories occasionnant le recours aux examens professionnels dont le nombre de postes pourvus s'élève à 27 757.

Ainsi, en plus des 4870 postes pourvus par concours professionnels, s'ajoutent 27 757 postes pourvus pour examens professionnels, soit un total de postes pourvus de 32 627 dont 14 632 femmes soit 45,0%.

Graphique 10 : Répartition des postes pourvus par sexe

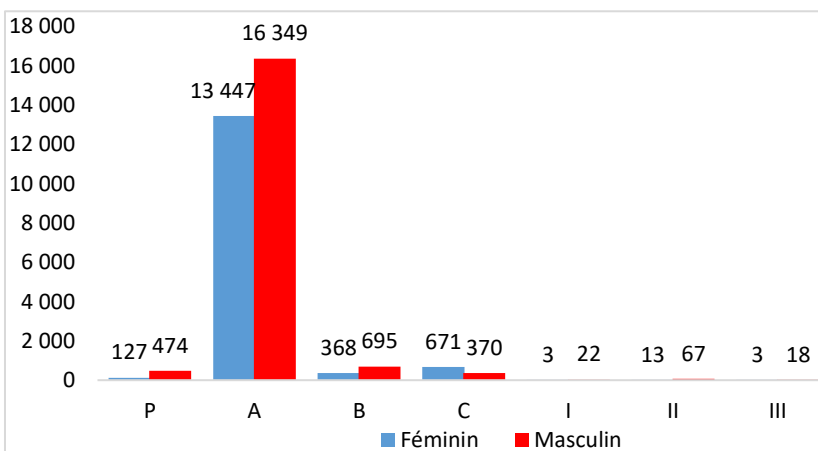


Source : AGRE/MFPTPS

Une analyse faite selon les catégories, pour les concours et examens professionnels mis ensemble, montre que la catégorie A enregistre le plus grand nombre de postes pourvus avec une proportion de 91,3% de l'ensemble. Cette proportion élevée s'explique par le fait que la totalité des examens professionnels concernait la catégorie A. Elle est suivie de très loin par les catégories B et C avec des proportions respectives de 3,3% et 3,2%. Sur l'ensemble des trois dernières années le nombre de postes pourvus par la catégorie A reste le plus élevé avec des proportions allant de 45,5% en 2021 à 91,3% en 2022.

La catégorie C enregistre la proportion la plus élevée de postes pourvus par les femmes avec 64,5% suivie de la catégorie A avec 45,1%.

Graphique 11 : Répartition des postes pourvus par sexe et par catégorie



Source : AGRE/MFPTPS

Le MENAPLN enregistre l'effectif le plus élevé des postes pourvus avec 19 050 des admis soit 58,4% dont 44,9% de femmes. Ce ministère est suivi par celui de la santé et de l'hygiène publique avec 38,9% des postes pourvus dont 46,5% de femmes.

Tableau 3 : Répartition des postes pourvus par ministère et institutions et selon le sexe

Ministères/Institutions	Femmes	Hommes	Total	Proportion(%)
ASCE-LC	0	16	16	0,0
MAECRBE	1	19	20	0,1
MARAH	29	150	179	0,5
MATDS	3	27	30	0,1
MCCAT	20	54	74	0,2
MDIAPME	2	18	20	0,1
MEEA	16	111	127	0,4
MEFP	9	114	123	0,4
MEMC	0	6	6	0,0
MENAPLN	8 558	10 492	19 050	58,4
MFPTPS	41	64	105	0,3
MID	0	10	10	0,0
MJDHRI	5	20	25	0,1
MSAHCNGF	29	51	80	0,2
MSHP	5 902	6 787	12 689	38,9
MSJE	13	42	55	0,2
MTDPCE	1	8	9	0,0
MUAFH	3	6	9	0,0
Ensemble	14 632	17 995	32 627	100,0

Source : AGRE/MFPTPS

En faisant une répartition des postes pourvus par emploi, nous relevons que l'emploi d'Inspecteurs d'enseignements primaire et de l'éducation non formelle vient en première position avec 22,2% suivi des emplois des accoucheuses brevetées et des agents de santé communautaires avec 7,2% chacun.

On enregistre par ailleurs 5 concours infructueux avec 12 postes non pourvus à l'ASCE-LC qui comptabilise 4 postes non pourvus, au MSHPB avec 3 postes non pourvus et au MCCAT avec 5

postes non pourvus. En 2022, 27 concours ont été partiellement pourvus. Ces concours relèvent de l'ASCE-LC (03), du MCCAT (01), du MEFP (02), du MENAPLN (05), du MFPTPS (04), du MSHP (07), du MTDPC (01) et du MUAFH (01).

En tout, on enregistre 453 postes non pourvus sur les 5 323 postes à pourvoir pour les concours professionnels. Le plus grand nombre de postes non pourvus est observé au niveau du concours des Inspecteurs de l'enseignement primaire et de l'éducation non formelle issus des EX CPI où pour 350 postes à pourvoir seulement, 79 postes sont pourvus soit un écart de 271. Ce concours est suivi par ceux des assistants des eaux et forêts et des éducateurs de la petite enfance avec respectivement 59 et 45 postes non pourvus. (Cf. Tableau n°5 en annexe).

Les raisons qui expliquent ces postes non pourvus seraient entre autres les notes éliminatoires, le désistement de certains candidats, les dossiers non conformes (le nombre d'années d'expérience non requis, l'âge, le diplôme).

III.2.3. Les candidatures

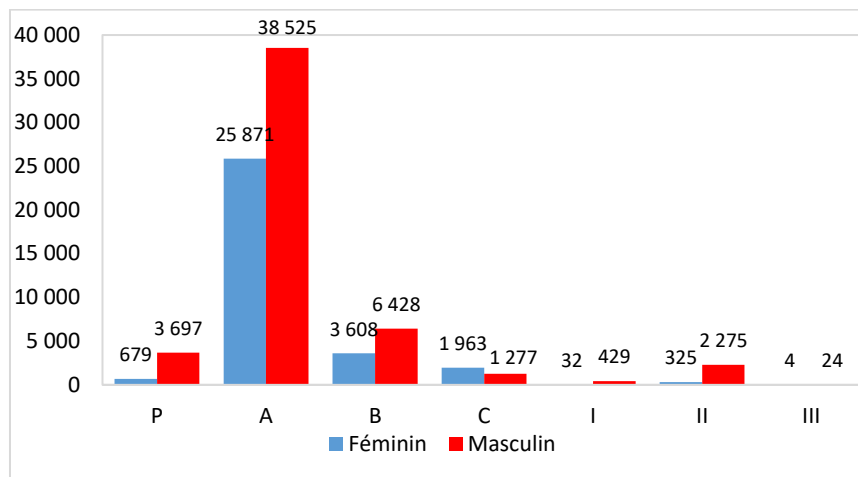
Pour le compte des concours et examens professionnels de l'année 2022, 85 137 candidatures ont été enregistrés. Ce nombre a connu une hausse de 197,3% par rapport à celui de l'année 2021 et 149,9% par rapport à celui de 2020. Cette hausse serait liée à l'introduction des examens professionnels en 2022.

La répartition par sexe des candidatures montre que l'effectif des candidatures féminines est de 32 482, ce qui représente 38,2% de l'ensemble des candidatures. Cette proportion des candidatures féminines est en hausse par rapport à celle de 2021 de plus de 11 points de pourcentage.

Les concours et examens professionnels de la catégorie A enregistrent 75,6% des candidatures. Les plus faibles candidatures ont été enregistrées pour les concours des catégories I, II et III avec des proportions respectives de 0,5%, 3,1% et 0,03%.

De manière globale, le rapport candidature féminine/candidature masculine est à l'avantage des hommes, avec 61 candidatures féminines pour 100 candidatures masculines. Suivant les catégories, elle varie de 7 candidatures féminines pour 100 candidatures masculines pour la catégorie I à 153 candidatures féminines pour 100 candidatures masculines pour la catégorie C. C'est uniquement dans cette dernière catégorie que ce rapport est en faveur des femmes.

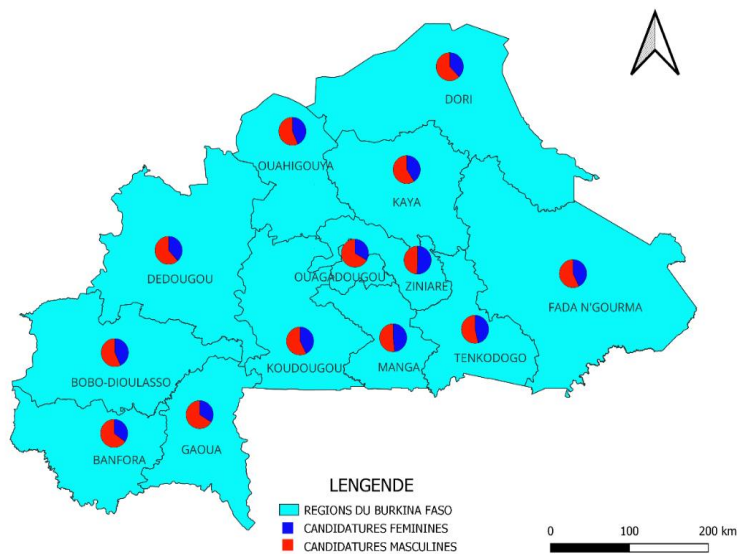
Graphique 12 : Répartition des candidatures par catégorie selon le sexe du candidat



Source : AGRE/MFPTPS

Pour le compte de l'année 2022, la plus forte proportion des candidatures a été enregistrée par le Centre de Ouagadougou avec 48,4%. Elle est suivie par les centres de Bobo-Dioulasso, de Koudougou et de Ouahigouya avec des proportions respectives de 7,4%, 7,3% et 5,9%.

Carte 2 : Répartition des candidatures par centre et selon le sexe du candidat



Source : Fond de carte IGB, AGRE/MFPTPS

En 2022, le MENAPLN comptabilise le plus grand nombre de candidatures quel que soit le sexe avec 47 522 candidatures soit 55,8% de l'ensemble. Cette proportion a connu une hausse de 14 points de pourcentage par rapport à celle de l'année 2021. Le second rang est occupé par le MSHP avec 19,8% des candidatures suivi du MEFP avec 6,6%. Les plus faibles candidatures ont été

enregistrées par le MTDPCE et le MEMC avec des proportions respectives de 0,07% et 0,04%. (Cf. Tableau n°5 en annexe).

Le rapport candidature féminine/candidature masculine selon les ministères montre qu'il reste en faveur des hommes variant de 4 candidatures féminines pour 100 candidatures masculines pour le MID à plus de 80 candidatures féminines pour 100 candidatures masculines pour MFPTPS.

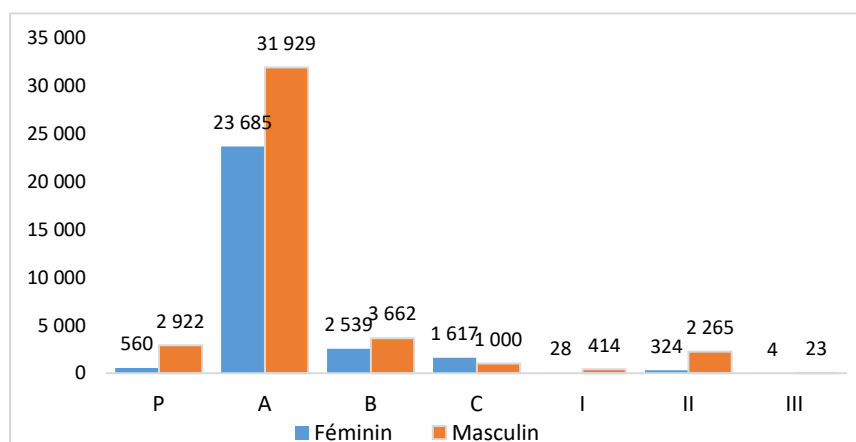
Globalement, le rapport candidature féminine-candidature masculine a connu une hausse de plus de 26 points de pourcentage par rapport à 2021. Ce qui s'explique par les examens professionnels suite à l'application des RIME.

III.2.4. Les candidats

Pour le compte de l'année 2022, on enregistre 70 972 candidats dans les treize (13) centres de composition au titre des concours et examens professionnels. Les candidats de sexe féminin sont estimés à 28 757 soit 40,5% de l'ensemble. Cette proportion a connu une hausse de près de 14 points de pourcentage par rapport à l'année 2021.

La répartition des candidats selon la catégorie montre que ceux de la catégorie A enregistrent la proportion la plus élevée avec 55 614 candidats soit 78,4% de l'ensemble. On relève une hausse de cette proportion de plus de 37 points de pourcentage par rapport à l'année 2021 ; ce qui s'explique par les examens professionnels dont la totalité des candidats ont postulé pour la catégorie A. On enregistre le plus faible nombre de candidats au niveau des catégorie III avec une proportion de 0,04%. Les femmes sont majoritaires dans la catégorie C avec plus de 61 femmes pour 100 candidats.

Graphique 13 : Répartition des candidats par catégorie et selon le sexe

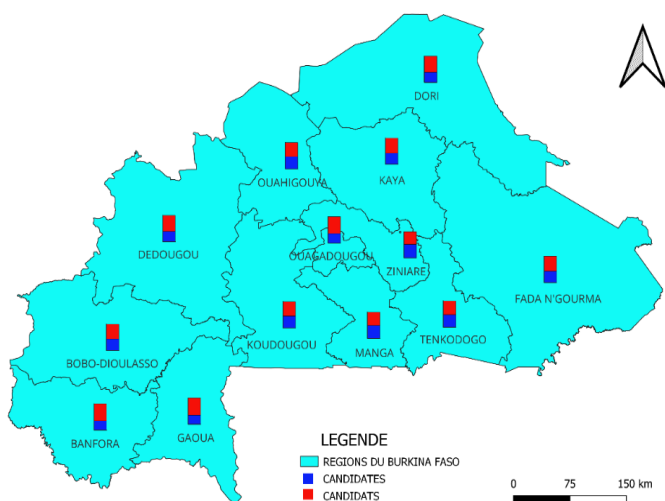


Source : AGRE/MFPTPS

Pour le compte de l'année 2022, la plus forte proportion des candidats a été enregistrée par le Centre de Ouagadougou avec 29 754 soit 41,4% des candidats. Il est suivi par les centres de Bobo-Dioulasso, de Koudougou et de Ouahigouya avec des proportions respectives de 8,6%, 7,9%. Ces proportions ont connu une forte variation par rapport à 2021 avec une baisse de 31,3 points de pourcentage pour le centre de Ouagadougou et des hausses de 4,2 et 3,9 points de pourcentage respectivement pour les centres de Bobo-Dioulasso et de Koudougou. Le plus faible nombre de candidats a été enregistré par le centre de Dori avec 0,9%.

La répartition des candidats par sexe selon la région montre que la proportion des femmes dépasse celui des hommes dans les centres de Ziniaré et de Manga avec des proportions respectives de 51,9% et 50%. Par rapport à l'année 2021, où les hommes étaient majoritaires dans tous les centres, en 2022, les deux centres ci-dessus cités font exception.

Carte 3 : Répartition des candidats selon le sexe par centre



Source : Fond de carte IGB, AGRE/MFPTPS

Le plus grand nombre de candidats est enregistré au MENAPLN avec 60,3% de l'ensemble. Cette proportion a connu une hausse de 19,2 points de pourcentage par rapport à 2021, cette augmentation est due au recrutement des Inspecteurs de l'enseignement primaire issus des ex IP en 2022. Le second rang est occupé par le MSHP avec une proportion de 22,2%, suivi du MEFP avec 4,6%.

Le nombre de candidats de sexe féminin reste minoritaire excepté au MSHP où les candidates sont majoritaires avec une proportion de 50,3%. Cette proportion a cependant connu une baisse de 5,6 points de pourcentage par rapport à 2021. La proportion la plus faible des femmes s'enregistre au

Ministère des infrastructures et du désenclavement (MID) où elles ne représentent que 3,2%. (Cf. Tableau n°5 en annexe)

Pour la session 2022, le plus jeune candidat aux concours et examens professionnels a 23 ans. L'âge moyen des candidats aux concours et examens professionnels session 2022 est de 38 ans. Par ailleurs, 25% des candidats ont au plus 36 ans et 25% ont plus de 42 ans. Selon les tranches d'âge, celles de 34 à 39 ans et 40 à 47 ans ont les effectifs les plus élevés de candidats avec des proportions respectives de 46,0% et 40,9%.

De façon globale les hommes sont majoritaires pour toutes les tranches d'âge. La proportion des femmes s'approche à celle des hommes dans la tranche d'âge de 34 à 39 ans avec une proportion de 41,1%. Cette proportion croît selon l'âge jusqu'à 39 ans avant de commencer à décroître à partir de 40 ans.

Tableau 4 : Répartition des candidats aux concours professionnels par tranches d'âge et selon le sexe.

Tranche d'âges	Féminin	Masculin	Total
[21-27 ans]	94	272	366
[28-33 ans]	3 344	5 570	8 914
[34-39 ans]	13 428	19 216	32 644
[40-47 ans]	11 891	17 157	29 048
Ensemble	28 757	4 2215	70 972

Source : AGRE/MFPTPS

L'analyse candidat/poste à pourvoir montre qu'en moyenne, en ce qui concerne les concours professionnels, cinq (05) candidats étaient en compétition pour un (01) poste à pourvoir pour la session 2022.

L'effectif des candidats ayant déposé un seul dossier est estimé 63 815 soit une proportion de 89,9%. Cette proportion est en hausse de 6,6 points de pourcentage par rapport à l'année 2021, cette hausse peut s'expliquer par les examens professionnels qui exigent le dépôt d'un seul dossier par candidat.

En analysant le nombre de dossiers déposés par candidat et selon les tranches d'âge, la tranche d'âge 34 à 39 ans occupe la première position à tous les niveaux avec des proportions variant de 41,3% à 46,2%. (Cf. Tableau n°3 en annexe).

En ce qui concerne les concours professionnels, le taux de réussite est estimé à 18,6%. Ce taux de réussite est de 20,1% chez les femmes et 17,9% chez les hommes. Il est en hausse par rapport à l'année 2021 où il était de 11,3%.

Pour ce qui concerne les examens professionnels en 2022, le taux de réussite global est de 62,0%. Spécifiquement, le taux de réussite chez les femmes est de 61,5% et les hommes 62,5%.

IV. RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES

Tableau 5 : Ressources humaines utilisées dans l'organisation des concours en 2022

Phases	Concours directs	Concours professionnels
Phase de réception en ligne des candidatures		
Nombre d'agents assistants techniques	7	2
Nombre d'agents de sécurité	nd	nd
Nombre de responsables d'équipes	1	1
Nombre de superviseurs	1	nd
Phase de réception et validation des dossiers		
Nombre d'agents récepteurs	106	5
Nombre d'opérateurs de saisie	nd	nd
Nombre d'agents de sécurité	nd	nd
Nombre d'agents de soutien	nd	nd
Nombre de présidents	46	2
Nombre de superviseurs	35	4
Nombre de secrétaires de validation	nd	nd
Nombre de payeurs	45	3
Phase des épreuves sportives		
Nombre d'examineurs	26	2
Nombre de secrétaires	61	4
Nombre d'agents de sécurité	43	2
Nombre d'agents de soutien (pas de personnel de soutien)	28	3
Nombre de présidents	13	1
Nombre de superviseurs	95	nd

Nombre de personnel de santé (pas de personnel)	14	1
Nombre de payeurs	14	1
Phase de tirage et conditionnement des sujets		
Nombre de superviseurs	nd	50
Nombre de présidents	nd	25
Nombre d'agents	nd	172
Nombre d'agents de soutien(agents d'appui)	nd	50
Nombre d'agents de sécurité	nd	121
Phase d'administration des épreuves		
Nombre de surveillants	50 342	457
Nombre de secrétaires	7 397	107
Nombre d'agents de sécurité	5 245	68
Nombre d'agents de soutien	4 278	80
Nombre de présidents	1 897	29
Nombre de superviseurs	1 133	35
Nombre de payeurs	1 576	31
Phase de scannage		
Nombre de superviseurs	100	38
Chef d'équipe	51	21
Nombre d'agents chargés du scannage (ajouter personnel d'appui)	412	121
Sécurité	140	46
Payeurs	32	6
Phase de correction/délibération		
Nombre d'agents de sécurité	nd	nd
Nombre d'agents de soutien	nd	nd
Nombre de présidents	16	nd
Nombre de secrétaires	144	nd
Nombre de superviseurs	nd	nd
Nombre de correcteurs	nd	nd
Nombre de payeurs	nd	nd

Source : DRFP/MFPTPS

Tableau 6 : Ressources matérielles utilisées dans l'organisation des concours en 2022

Phases	Concours directs	Concours professionnels
Phase de tirage, conditionnement et de dépôt des sujets		
Nombre de véhicules	13	20
Nombre de cantines	0	24
Nombre de copieurs	6	15
Fournitures de bureau	0	0
Consommables informatiques	0	0
Phase de réception des dossiers		
Nombre de cantines	28	3
Nombre de véhicules	6	3
Fournitures de bureau	10	0
Nombre d'ordinateurs	6	1
Nombre de téléphones	5	2
Nombre de sites	28	3
Phase d'administration des épreuves		
Nombre de véhicules	88	25
Nombre de cantines	430	24
Nombre de salles	23 360	192
Nombre de jurys	2 031	23
Nombre de sous centre	222	13
Nombre d'ordinateurs	55	25
Phase d'anonymat, de correction et de délibération		
Nombre de salles de correction (chaque délibération)	1	0
Nombre de jurys	1	0
Nombre de cantines(pour les concours classiques)	0	0
Fournitures de bureau	0	0

Source : DRFP/MFPTPS

Tableau 7 : Répartition des ressources utilisées dans l'administration des concours par région en 2022

Régions	Nombre moyen de salles	Nombre moyen de surveillants	Nombre moyen de secrétaires	Nombre moyen de candidats inscrits	Nombre de candidats absents	Taux d'absence moyen par jury
BANFORA	8	17	3	414	37	0,1
BOBO	13	28	5	693	85	0,1
DEDOUGOU	8	17	9	414	42	0,1
FADA	10	22	4	515	53	0,1
GAOUA	10	21	4	480	50	0,1
KAYA	9	20	3	473	60	0,1
KOUDOUYOU	14	28	4	715	60	0,1

MANGA	7	15	3	334	39	0,1
OUAGA	14	31	5	724	166	0,2
OUAHIGOUYA	9	20	8	470	59	0,1
TENKODOGO	9	19	3	458	50	0,1
ZINIARE	8	18	4	413	48	0,1
Ensemble	12	25	5	591	87	0,1

Source : AGRE/MFPTPS

V. RESSOURCES FINANCIERES

Tableau 8 : Evolution de la dotation et de l'exécution du budget de l'AGRE

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation budgétaire AGRE	1 608 000 000	1 859 184 000	1 870 530 000	1 870 000 000	3 164 761 533
Budget exécuté	1 608 000 000	1 859 184 000	1 870 530 000	1 870 000 000	3 164 761 533
Taux d'exécution du budget (%)	100%	100%	100%	100%	100%

Source : DGF/MFPTPS

Tableau 9 : Acquisition de consommables et divers pour l'organisation des concours 2022

Désignations	Montant
Achat de fournitures de bureau	40 108 790
Acquisition de cantines et de cadenas	9 588 750
Acquisition de carburant	40 000 000
Acquisition de matériels et consommables électronique	55 551 434
Acquisition de matériels et consommables informatiques	254 121 720
Acquisition d'une liaison spécialisée en haut débit	12 975 000
Coûts des travaux de réfection d'un bloc pédagogique à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) dans le cadre de la composition en ligne des concours	9 965 240
Coûts des travaux de réhabilitation du circuit électrique des bâtiments de petite Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) dans le cadre de la composition en ligne des concours	8 996 438
Coûts des travaux d'extension des installations réseau à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) dans le cadre de la composition en ligne des concours	9 412 000
Impression des sujets des concours de la fonction publique	395 772 000
Location de matériel, chaises, tentes, tables	3 232 500
Location transport et acquisition de carburant	13 285 260
Paiement de l'acompte relatif aux commandes du marché	18 827 360
Prestation de Petit déjeuner, Pause déjeuner, diner et café en continu	52 447 000
Total	924 283 492

Source : DGF/MFPTPS

En 2022, la régie d'avances de l'Agence Générale de recrutement de l'Etat a été approvisionnée à hauteur de neuf cent vingt-quatre millions deux cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingt-douze (924 283 492) francs CFA. L'approvisionnement de la régie d'avances permet la prise en charge des rétributions liées à l'organisation des concours. Cependant, l'insuffisance des crédits ne permet pas la prise en charge de la totalité des rétributions sur une année budgétaire. Ainsi certaines charges liées à l'organisation des concours 2022 sont prises en charge sur le budget 2023.

VI. INNOVATIONS

Dans l'optique de réduire les risques d'erreur, les délais et les coûts dans l'organisation des concours, des innovations ont été entreprises. Elles s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'administration publique burkinabè et visent la dématérialisation intégrale des actes de gestion et la célérité dans le traitement des dossiers par la simplification des procédures. Ce sont :

- **la déconcentration de l'activité du scannage des copies des candidats et l'impression des sujets dans les régions**

A partir de 2022, le scannage des copies des candidats et l'impression des sujets a été expérimentée dans toutes les régions.

- **l'inscription à tous les concours exclusivement sur la plateforme « e-concours »**

L'inscription en ligne des candidats est une innovation majeure introduite dans l'organisation des concours depuis 2015 avec le concours des élèves magistrats. Elle a par la suite concerné les concours de catégorie A avant de s'élargir à tous les concours.

Au titre de la session 2022, les inscriptions des concours professionnels et directs ont toutes été faites en ligne. Ainsi, les candidatures de 172 concours professionnels et 138 concours directs ont été enregistrées exclusivement sur la plateforme « e-concours » de la fonction publique à l'adresse www.econcours.gov.bf.

La plateforme e-concours a permis de mettre fin aux longues files d'attente devant les guichets de dépôt des dossiers physiques de candidature, de réduire les charges liées à la réception et au traitement des dossiers physiques, de supprimer la phase de saisie des listes des candidats et de donner aux candidats la latitude de s'inscrire aux jours et aux heures de leurs choix dans la limite des délais prescrits.

➤ **La mise en œuvre des passerelles**

La loi n°081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'Etat dispose en son article 3 que : « les fonctionnaires sont regroupés par métiers, emplois et classes ». L'article 4 de la même loi, précise qu'un décret pris en conseil des ministres fixe par métier, le Répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME). En application des dispositions de ce dernier article, le décret⁵ portant RIME a été adopté en novembre 2019.

La particularité dans l'organisation des concours professionnels depuis la session 2021 est la prise en compte des passerelles⁶ prévues dans les statuts particuliers à l'exception des statuts autonomes.

➤ **L'augmentation du nombre de concours administrés sous forme de Questions à choix multiple**

Depuis 2018, plusieurs innovations ont été introduites dans la phase d'administration des épreuves écrites dont :

- ✓ l'introduction de la feuille unique de réponses. Avec cette innovation, le candidat ne répond plus sur le sujet mais plutôt sur la feuille-réponse ;
- ✓ la correction électronique des copies.

Pour la session 2022, la majorité des concours directs avec formation ont été administrés sous forme de QCM.

Pour ce qui concerne les concours professionnels, l'administration des épreuves à QCM s'est étendue à tous les concours professionnels déconcentrés du MENAPLN et du MSHP excepté celui des professeurs agrégés des enseignements secondaires.

➤ **Composition en ligne des concours professionnels et directs**

L'une des innovations phares de l'organisation des concours depuis la session 2020 fut l'administration des épreuves écrites en ligne de certains concours professionnels et directs. Elle a permis plus de célérité dans l'organisation des concours. Il s'agit de :

⁵ Décret n°2019-1111/PRES/PM/MFPTPS/MINEFID du 15 novembre 2019 portant RIME.

⁶ Changement d'emploi qui s'opère par le biais d'un concours professionnel.

- ✓ la possibilité donnée aux candidats aux concours professionnels et directs de voir leurs notes à la fin de la composition ;
- ✓ la publication avec plus de célérité des résultats d'admissibilité ;
- ✓ la diversification des moyens de paiement des acteurs chargés de l'organisation des concours.

VII. PERSPECTIVES

Dans le cadre de la modernisation de l'organisation des concours, le Ministère en charge de la fonction publique a entrepris depuis 2015 plusieurs actions. Au regard des acquis et avantages, il a décidé de poursuivre ses efforts dans le renforcement et la mise en oeuvre des innovations à savoir:

- ✓ la poursuite de la composition en ligne de plus de concours directs ;
- ✓ la numérisation des PV 1 (PV qui contient les informations sur les membres des jurys d'administration des concours) ;
- ✓ la réalisation d'une plateforme d'identification des acteurs prenant part à l'organisation des concours accessible par code QR ;
- ✓ l'amélioration de la communication envers le public autour de l'organisation des concours professionnels ;
- ✓ l'acquisition d'un data center de grande capacité au niveau local pour stocker les données des concours ;
- ✓ le renforcement et la maintenance du parc informatique ;
- ✓ la déconcentration de l'administration en ligne des concours ;
- ✓ l'internalisation de la plateforme e-concours (l'inscription en ligne, la composition en ligne et la correction électronique).

Conclusion

Pour la session 2022, la plateforme « e-concours » réservée à la réception des candidatures des treize (13) centres ouverts a enregistré 2 137 232 candidatures. On dénombre 413 570 candidats dont 44,3% sont des femmes. L'âge moyen des demandeurs d'emploi est estimé à 25 ans. Les candidatures féminines (894 693) et les candidatures des personnes vivant avec un handicap (4 391) représentent respectivement 41,9% et 0,2% de l'ensemble des candidatures en 2022. Les postes mis en compétition s'élèvent à 6 173. Après délibération des résultats définitifs des concours directs suivis de formation, 5 876 candidats ont été retenus dont 24,2% de femmes. En ce qui concerne les personnes vivant avec un handicap, 95,7% des postes ont été pourvus.

Pour la session des concours professionnels 2022, les treize (13) centres ont enregistré 38 442 candidatures de 26 232 fonctionnaires. Ils ont permis d'obtenir 4 870 postes pourvus sur les 5 323 mis en compétition. Aussi, on dénombre 46 795 candidatures dont 44 740 candidats au niveau des examens professionnels. Pour l'ensemble des concours et examens professionnels on enregistre 70 972 agents dont 40,5% sont des femmes.

Au titre des innovations, la session des concours de 2022 a connu :

- l'inscription de tous les concours exclusivement sur la plateforme « e-concours » avec 172 concours professionnel et 138 concours directs enregistrés sur la plateforme www.econcours.gov.bf ;
- la mise en œuvre des passerelles ;
- l'augmentation du nombre de concours administré en ligne ;
- la correction électronique des copies avec possibilité de voir les notes ;
- la déconcentration du scannage des copies des concours à QCM composés sur table ;
- l'acquisition d'un data center de grande capacité au niveau local par les inpour stocker les données des concours ;
- le renforcement et la maintenance du parc informatique.

Ces innovations s'inscrivent dans la quête permanente de l'efficacité, de la transparence et de l'égalité des chances dans le processus de recrutement des agents de la fonction publique.

Annexe

Tableau n° 1 : Répartition des candidats aux concours directs suivis de formation par tranche d'âges et selon le sexe en 2022

Tranche d'âges	Féminin	Masculin	Total
[18-22 ans]	50 512	61 349	111 861
[23-27 ans]	82 824	108 052	190 876
[28-32 ans]	38 234	47 485	85 719
[33-37 ans]	11 538	13 576	25 114
Total	183 108	230 462	413 570

Source : AGRE/MFPTPS

Tableau n° 2 : Répartition des candidats aux concours direct suivis de formation par tranche d'âges et selon le nombre de dossiers en 2022

Tranche d'âges	1 dossier	2 dossiers	3 dossiers	4 dossiers	5 dossiers	> 5 dossiers	Total
[18-22 ans]	8 246	20 131	26 297	18 462	15 320	23 405	111 861
[23-27 ans]	9 781	24 263	33 203	27 968	26 819	68 842	190 876
[28-32 ans]	4 987	9 665	12 636	10 952	11 337	36 142	85 719
[33-37 ans]	1 875	3 200	3 839	3 210	3 217	9 773	25 114
Total	24 889	57 259	75 975	60 592	56 693	138 162	413 570

Source : AGRE/MFPTPS

Tableau n° 3 : Répartition des candidats aux concours professionnels par tranche d'âges et selon le nombre de dossiers

Tranche d'âges	1 dossier	2 dossiers	3 dossiers	4 dossiers	5 dossiers	> 5 dossiers	Total
[21-27 ans]	266	40	25	9	9	17	366
[28-33 ans]	7 463	712	307	167	103	162	8 914
[34-39 ans]	29 481	1 792	682	334	146	209	32 644
[40-47 ans]	26 605	1 403	569	298	84	89	29 048
Total	63 815	3 947	1 583	808	342	477	70 972

Source : AGRE/MFPTPS

Tableau n° 4 : Synthèse des données des concours directs suivis de formation en 2022

MINISTERES	INTITULES DES CONCOURS	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus		
			Féminins	Masculins	Total	Féminins	Masculins	Total
MARAH	AGENTS TECHNIQUES D'ELEVAGE ET DE SANTÉ ANIMALE	55	47 034	47 587	94 621	8	47	55
MARAH	AGENTS TECHNIQUES EN AGRICULTURE	40	47 980	50 806	98 786	4	36	40

Bulletin statistique des concours session 2022

MARAH	INGÉNIEURS EN AGRICULTURE	35	410	1 135	1 545	5	30	35
MARAH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS D'ELEVAGE ET DE SANTÉ ANIMALE	55	6 465	19 903	26 368	7	48	55
MARAH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN AGRICULTURE	40	7 967	21 200	29 167	4	36	40
Total MARAH		225	109 856	140 631	250 487	28	197	225
MATDS	ADJOINTS ADMINISTRATIFS	100	74 455	58 615	133 070	20	80	100
MATDS	SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS	20	9 421	8 544	17 965	3	17	20
Total MATDS		120	83 876	67 159	151 035	23	97	120
MEEA	AGENTS TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT	15	11 551	14 252	25 803	1	14	15
MEEA	ASSISTANTS DES EAUX ET FORÊTS	150	27 978	73 743	101 721	35	115	150
MEEA	CONTRÔLEURS DES EAUX ET FORÊTS	17	1 532	7 548	9 080	5	12	17
MEEA	INSPECTEURS DES EAUX ET FORÊTS	5	226	1 075	1 301	1	4	5
MEEA	TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE L'ENVIRONNEMENT	10	2 396	5 973	8 369	-	10	10
MEEA	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN HYDRAULIQUE	25	2 900	10 938	13 838	3	22	25
Total MEEA		222	46 583	113 529	160 112	45	177	222
MEFP	ASSISTANTS DES DOUANES	150	39 830	116 458	156 288	44	100	144
MEFP	CONTRÔLEURS DES DOUANES	5	5 866	21 616	27 482	2	3	5
MEFP	ENAREF CYCLE A	33	4 071	6 411	10 482	6	27	33
MEFP	ENAREF CYCLE A_HANDICAP	2	37	65	102	-	2	2
MEFP	ENAREF CYCLE B	63	35 481	60 505	95 986	6	57	63
MEFP	ENAREF CYCLE B_HANDICAP	2	294	629	923	-	2	2
MEFP	ENAREF CYCLE C	63	55 961	71 138	127 099	3	60	63
MEFP	ENAREF CYCLE C_HANDICAP	2	493	802	1 295	-	2	2
MEFP	INSPECTEURS DES DOUANES	5	513	1 487	2 000	2	3	5
Total MEFP		325	142 546	279 111	421 657	63	256	319
MENAPLN	ATTACHÉS D' ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE_HANDICAP	4	35	115	150	2	2	4
MENAPLN	ATTACHÉS D' INTENDANCE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE_HANDICAP	5	104	244	348	-	5	5
MENAPLN	ATTACHÉS D' ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	96	8 592	12 075	20 667	32	64	96
MENAPLN	ATTACHÉS D' EDUCATION	300	39 637	47 417	87 054	40	260	300
MENAPLN	ATTACHÉS D'INTENDANCE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	145	23 271	32 482	55 753	34	111	145
MENAPLN	CONSEILLERS D'ADMINISTRATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	20	1 714	2 830	4 544	5	15	20
MENAPLN	CONSEILLERS D'EDUCATION	10	2 024	3 457	5 481	2	8	10
MENAPLN	CONSEILLERS D'INTENDANCE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	20	2 769	4 944	7 713	2	18	20
MENAPLN	CONSEILLERS D'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	10	346	570	916	5	5	10
MENAPLN	EDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE	200	33 543	29 080	62 623	50	150	200
MENAPLN	PROFESSEURS AGRÉGÉS DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (NIVEAU : MASTER)	60	159	506	665	9	32	41
MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIÉS DE COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNIQUE (NIVEAU :DEUG II-DUT-BTS) CAET ET CAP-CEG	410	5 873	10 652	16 525	128	187	315
MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIÉS DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL (NIVEAU : BAC C, D) IDS	200	4 135	12 573	16 708	52	148	200
MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIÉS DES COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNIQUE, OPTION EPS	600	5 386	21 710	27 096	131	469	600

Bulletin statistique des concours session 2022

MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIÉS DES LYCÉES ET COLLÈGES (NIVEAU : LICENCE)	600	6 135	10 946	17 081	150	317	467
MENAPLN	PROFESSEURS CERTIFIÉS DES LYCÉES ET COLLÈGES D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL (NIVEAU : INGÉNIEURS DES TRAVAUX)	20	90	513	603	-	8	8
MENAPLN	PROFESSEURS DES ECOLES	660	43 817	52 077	95 894	210	450	660
MENAPLN	PROFESSEURS DES ECOLES OPTION : FRANCO-ARABE	40	77	272	349	3	37	40
Total MENAPLN		3 400	177 707	242 463	420 170	855	2 286	3 141
MFPTPS	ADJOINTS DE SECRÉTARIAT	18	10 429	4 134	14 563	5	13	18
MFPTPS	ADJOINTS DE SECRETARIAT_HANDICAP	2	54	58	112	-	2	2
MFPTPS	ADJOINTS EN ARCHIVISTIQUE	5	1 214	1 250	2 464	2	3	5
MFPTPS	ADJOINTS EN ARCHIVISTIQUE_HANDICAP	1	13	13	26	-	-	-
MFPTPS	ADJOINTS EN BIBLIOTHÉCONOMIE	5	668	685	1 353	1	4	5
MFPTPS	ADJOINTS EN DOCUMENTATION	5	1 357	1 278	2 635	-	5	5
MFPTPS	ADJOINTS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS	30	20 120	17 863	37 983	7	23	30
MFPTPS	ADJOINTS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS_HANDICAP	5	175	325	500	1	4	5
MFPTPS	ASSISTANTS DE SECRÉTARIAT	13	824	164	988	11	2	13
MFPTPS	ASSISTANTS DE SECRETARIAT_HANDICAP	2	9	14	23	-	1	1
MFPTPS	ASSISTANTS EN ARCHIVISTIQUE	5	590	704	1 294	1	4	5
MFPTPS	ASSISTANTS EN BIBLIOTHÉCONOMIE	5	236	342	578	1	4	5
MFPTPS	ASSISTANTS EN DOCUMENTATION	5	382	478	860	-	5	5
MFPTPS	ASSISTANTS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS	20	9 714	12 550	22 264	4	16	20
MFPTPS	ASSISTANTS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS_HANDICAP	2	84	125	209	-	2	2
MFPTPS	CONSEILLERS EN ARCHIVISTIQUE	5	412	811	1 223	1	4	5
MFPTPS	CONSEILLERS EN BIBLIOTHÉCONOMIE	5	83	175	258	1	4	5
MFPTPS	CONSEILLERS EN DOCUMENTATION	5	147	186	333	4	1	5
MFPTPS	CONSEILLERS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET MANAGEMENT DES ADMINISTRATIONS	15	2 998	4 647	7 645	4	11	15
MFPTPS	CONTRÔLEURS DU TRAVAIL	18	6 967	16 259	23 226	4	14	18
MFPTPS	CONTROLEURS DU TRAVAIL_HANDICAP	2	32	142	174	-	2	2
MFPTPS	INSPECTEURS DU TRAVAIL	16	3 266	6 786	10 052	2	14	16
MFPTPS	INSPECTEURS DU TRAVAIL_HANDICAP	2	15	30	45	-	2	2
Total MFPTPS		191	59 789	69 019	128 808	49	140	189
MID	AGENTS TECHNIQUES EN GÉNIE CIVIL	16	9 408	20 176	29 584	1	15	16
MID	INGÉNIEURS DE CONCEPTION EN GÉNIE CIVIL	5	190	1 286	1 476	1	4	5
MID	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN GÉNIE CIVIL	10	1 986	10 596	12 582	2	8	10
Total MID		31	11 584	32 058	43 642	4	27	31
MJDHRI	ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE	377	19 567	52 274	71 841	50	305	355
MJDHRI	ASSISTANTS EN DROITS HUMAINS	10	3 298	3 753	7 051	-	10	10
MJDHRI	ASSISTANTS EN DROITS HUMAINS_HANDICAP	1	14	15	29	-	1	1

Bulletin statistique des concours session 2022

MJDHRI	ASSISTANTS EN INTERPRÉTATION JUDICIAIRE OPTION : FRANÇAIS-DIOULA-MOORÉ-FULFULDÉ	30	1 600	2 620	4 220	9	21	30
MJDHRI	ASSISTANTS EN INTERPRÉTATION JUDICIAIRE OPTION : FRANÇAIS-GOURMANTCHÉ-MOORÉ-FULFULDÉ	10	745	1 521	2 266	2	8	10
MJDHRI	GREFFIER	70	11 054	17 317	28 371	8	62	70
MJDHRI	SECRETAIRE DES GREFFES ET DE PARQUETS	30	8 961	11 831	20 792	9	21	30
Total MJDHRI		528	45 239	89 331	134 570	78	428	506
MSAHCNGF	ADJOINTS EN EDUCATION SOCIALE	30	23 757	11 477	35 234	6	24	30
MSAHCNGF	ADJOINTS EN EDUCATION SOCIALE/HANDICAP	5	83	161	244	-	5	5
MSAHCNGF	ASSISTANTS EN EDUCATION SOCIALE	7	2 192	1 863	4 055	1	6	7
MSAHCNGF	ASSISTANTS EN EDUCATION SOCIALE/HANDICAP	3	14	44	58	-	3	3
MSAHCNGF	ASSISTANTS EN EDUCATION SPÉCIALISÉE	7	803	1 571	2 374	1	6	7
MSAHCNGF	ASSISTANTS EN EDUCATION SPECIALISEE/HANDICAP	3	16	25	41	-	3	3
MSAHCNGF	ASSISTANTS EN PROMOTION DU GENRE	4	1 647	1 212	2 859	1	3	4
MSAHCNGF	ASSISTANTS EN PROMOTION DU GENRE/HANDICAP	1	15	18	33	-	1	1
MSAHCNGF	CONSEILLERS EN EDUCATION SOCIALE	4	1 034	1 602	2 636	-	4	4
MSAHCNGF	CONSEILLERS EN EDUCATION SOCIALE/HANDICAP	1	2	6	8	-	1	1
Total MSAHCNGF		65	29 563	17 979	47 542	9	56	65
MSHP	ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTÉ	5	1 572	2 915	4 487	1	4	5
MSHP	AGENTS DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE	40	34 425	17 229	51 654	9	31	40
MSHP	GESTIONNAIRES DES SERVICES DE SANTÉ	10	5 355	7 236	12 591	1	9	10
MSHP	GESTIONNAIRES DES SERVICES DE SANTE/HANDICAP	2	27	44	71	-	2	2
MSHP	INFIRMIERS	250	42 629	53 861	96 490	59	191	250
MSHP	INGÉNIEURS EN GÉNIE BIOMÉDICAL	15	127	393	520	1	14	15
MSHP	MAÏEUTICIENS	90	834	11 394	12 228	-	90	90
MSHP	PRÉPARATEURS D'ETAT EN PHARMACIE	25	3 199	5 026	8 225	1	24	25
MSHP	PSYCHOLOGUES CLINIENS	20	87	120	207	9	11	20
MSHP	SAGES-FEMMES	110	40 001	2 293	42 294	110	-	110
MSHP	TECHNICIENS D'HYGIÈNE HOSPITALIÈRE	110	36 395	26 024	62 419	20	90	110
MSHP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS DU GÉNIE SANITAIRE	10	499	1 240	1 739	1	9	10
MSHP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN IMAGERIE MÉDICALE	25	1 363	3 288	4 651	3	22	25
MSHP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN MAINTENANCE BIOMÉDICALE SPÉCIALISÉS	20	370	1 572	1 942	3	17	20
MSHP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MÉDICALE OPTION : OPTOMÉTRIE	2	34	244	278	1	1	2
MSHP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MÉDICALE OPTION : ORTHOPHONIE	8	37	249	286	2	6	8
MSHP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MÉDICALE OPTION : ORTHOPROTHÈSE	3	23	203	226	-	3	3
MSHP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MÉDICALE OPTION : PROTHÈSE DENTAIRE ET MAXILLO-FACIALE	7	73	493	566	-	7	7
MSHP	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE MÉDICALE OPTION : RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE	10	112	526	638	-	10	10
MSHP	TECHNOLOGISTES BIOMÉDICAUX	150	6 956	18 936	25 892	12	138	150
Total MSHP		912	174 118	153 286	327 404	233	679	912
MSJE	ASSISTANTS EN EMPLOI ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE	29	3 093	5 615	8 708	2	27	29

Bulletin statistique des concours session 2022

MSJE	CONSEILLERS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION PERMANENTE	8	77	162	239	-	-	-
MSJE	CONSEILLERS EN EMPLOI ET EN FORMATION PROFESSIONNELLE	10	947	2 018	2 965	1	9	10
MSJE	INSTRUCTEURS SPÉCIALISÉS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION PERMANENTE	31	1 672	3 063	4 735	12	19	31
MSJE	MAÎTRES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	50	1 628	7 069	8 697	20	30	50
Total MSJE		128	7 417	17 927	25 344	35	85	120
MUAFH	AGENTS TECHNIQUES GÉOMÈTRES	8	4 079	8 487	12 566	-	8	8
MUAFH	INGÉNIEURS DE CONCEPTION GÉOMÈTRES	2	38	304	342	-	2	2
MUAFH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS EN ARCHITECTURE	2	524	2 435	2 959	-	2	2
MUAFH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS GÉOMÈTRES	10	1 075	6 235	7 310	-	10	10
MUAFH	TECHNICIENS SUPÉRIEURS URBANISTES	4	699	2 585	3 284	-	4	4
Total MUAFH		26	6 415	20 046	26 461	-	26	26
Total général		12 320	1 782 971	2 465 032	4 248 003	2 844	8 882	11 726

Source : AGRE/MFPTPS

Tableau n° 5 : Synthèse des données des concours professionnels

Ministères/ Institutions	Intitules des concours	Postes à pourvoir	Inscrits			Postes pourvus	
			Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin
ASCE-LC	Assistant de Vérification profil : Ingénieur de Conception en Informatique option : Génie Logiciel	1	2	15	17	-	1
ASCE-LC	Assistants de Vérification profil : Administrateurs des Services Financiers, spécialité Marché public	3	4	35	39	-	3
ASCE-LC	Assistants de Vérification profil : Ingénieurs Statisticiens Economistes	1	-	9	9	-	1
ASCE-LC	Assistants de Vérification profil : Inspecteurs des Impôts, spécialité Cadastre et domaine	2	-	14	14	-	-
ASCE-LC	Assistants de Vérification profil : Inspecteurs du Trésor	3	12	43	55	-	3
ASCE-LC	Contrôleurs d'Etat profil : Administrateur des Services Financiers, spécialité Collectivité Territoriale	1	3	19	22	-	1
ASCE-LC	Contrôleurs d'Etat profil : Administrateurs des Services Financiers, spécialité Marché Public	4	4	69	73	-	4
ASCE-LC	Contrôleurs d'Etat profil : Ingénieur de Conception en Génie Civil	1	3	47	50	-	-
ASCE-LC	Contrôleurs d'Etat profil : Inspecteurs des impôts, spécialité Cadastre et Domaine	1	5	17	22	-	-
ASCE-LC	Contrôleurs d'Etat profil : Inspecteurs du Trésor	3	6	89	95	-	3
Total ASCE-LC		20	39	357	396	-	16
MAECRBE	Conseillers des Affaires Etrangères	10	189	440	629	1	9
MAECRBE	Secrétaires des Affaires Etrangères	10	155	361	516	-	10
Total MAECRBE		20	344	801	1 145	1	19
MARAH	Conseillers d'Elevage et de Santé Animale	10	16	60	76	3	7
MARAH	CONSEILLERS D'ELEVAGE ET DE SANTE ANIMALE (EXAMEN PROFESSIONNEL)	-	13	38	51	12	31
MARAH	Conseillers en Agriculture	10	49	239	288	-	10
MARAH	Ingénieurs de Laboratoire d'Elevage	3	5	19	24	1	2
MARAH	Ingénieurs d'Elevage et de Santé Animale option : Vulgarisation	7	12	60	72	-	7
MARAH	Ingénieurs d'Elevage et de Santé Animale option : Zootechnie	8	14	106	120	-	8
MARAH	Ingénieurs en Agriculture	20	77	385	462	2	18
MARAH	Ingénieurs en Pédologie	5	18	106	124	-	5
MARAH	Techniciens Supérieurs de Laboratoire d'Elevage	3	4	27	31	1	2
MARAH	Techniciens Supérieurs d'Elevage et de Santé Animale	25	92	349	441	6	19

Bulletin statistique des concours session 2022

MARAH	Techniciens Supérieurs en Agriculture	45	148	637	785	4	41
Total MARAH		136	448	2 026	2 474	29	150
MATDS	Administrateurs Civils	10	271	756	1 027	-	10
MATDS	Secrétaires Administratifs	20	236	441	677	3	17
Total MATDS		30	507	1 197	1 704	3	27
MCCAT	Adjoint des Affaires Culturelles	5	31	40	71	1	4
MCCAT	Adjoint des Services Touristiques et Hôtelières	5	22	29	51	3	2
MCCAT	Adjoint en Gestion du Patrimoine Culturel	5	22	12	34	4	1
MCCAT	Assistants des Affaires Culturelles	5	20	22	42	1	4
MCCAT	Assistants des Services Touristiques et Hôtelières	5	9	21	30	-	5
MCCAT	Assistants en Cinéma et Audiovisuel	5	6	17	23	1	4
MCCAT	Assistants en Gestion du Patrimoine Culturel	5	9	20	29	4	1
MCCAT	Assistants en Journalisme et Communication	5	25	41	66	-	1
MCCAT	Conseillers des Affaires Culturelles	5	15	47	62	1	4
MCCAT	Conseillers des Services Touristiques et Hôtelières	5	8	42	50	1	4
MCCAT	Conseillers en Cinéma et Audiovisuel	5	9	39	48	-	5
MCCAT	Conseillers en Communication	5	41	86	127	1	4
MCCAT	Conseillers en Gestion du Patrimoine Culturel	5	14	31	45	2	3
MCCAT	Ingénieurs des Techniques de l'Information et de la Communication	5	7	56	63	-	5
MCCAT	Ingénieurs du Cinéma et de l'Audiovisuel	5	1	11	12	-	-
MCCAT	Journalistes	5	30	94	124	1	4
MCCAT	Techniciens Supérieurs des Sciences de l'Information et de la Communication	5	5	25	30	-	3
Total MCCAT		85	274	633	907	20	54
MDIAPME	Adjoint des Affaires Economiques	5	77	75	152	1	4
MDIAPME	Assistants des Affaires Economiques	7	106	212	318	-	7
MDIAPME	Conseillers des Affaires Economiques	8	70	196	266	1	7
Total MDIAPME		20	253	483	736	2	18
MEEA	Assistants des Eaux et Forêts	80	4	24	28	3	18
MEEA	Contrôleurs des Eaux et Forêts	60	61	591	652	10	50
MEEA	Ingénieurs de Conception du Génie Rural (A3-A1)	6	15	55	70	-	6
MEEA	Ingénieurs de Conception du Génie Rural (B1-A1)	10	4	77	81	-	10
MEEA	Inspecteurs de l'Environnement	5	29	163	192	1	4
MEEA	Inspecteurs des Eaux et Forêts	15	16	196	212	2	13
MEEA	Techniciens Supérieurs de l'Environnement	10	15	101	116	-	10
Total MEEA		186	144	1 207	1 351	16	111
MEFP	Administrateurs des Services Financiers	10	189	641	830	2	8
MEFP	Conseillers en Aménagement du Territoire et en Développement Local	5	33	170	203	-	1
MEFP	Conseillers en Economie et Développement	5	40	228	268	-	1
MEFP	Conseillers en Statistique et Analyse du Développement	5	19	231	250	-	5
MEFP	Contrôleurs des Douanes	10	38	583	621	1	9
MEFP	Contrôleurs des Impôts	24	139	607	746	3	21
MEFP	Contrôleurs des Services Financiers	24	159	460	619	1	23
MEFP	Contrôleurs du Trésor	23	148	394	542	2	21

Bulletin statistique des concours session 2022

MEFP	Inspecteurs des Douanes	5	3	121	124	-	5
MEFP	Inspecteurs des Impôts	10	148	631	779	-	10
MEFP	Inspecteurs du Trésor	10	148	521	669	-	10
Total MEFP		131	1 064	4 587	5 651	9	114
MEMC	Ingénieurs de Conception en Géologie et Mines	6	6	31	37	-	6
Total MEMC		6	6	31	37	-	6
MENAPLN	Administrateurs des Lycées et Collèges	300	289	2 090	2 379	20	280
MENAPLN	Attachés d'Education	50	263	445	708	16	34
MENAPLN	Attachés d'Administration Scolaire et Universitaire	20	28	70	98	3	17
MENAPLN	Attachés d'Intendance Scolaire et Universitaire	60	92	315	407	5	55
MENAPLN	Conseillers d'Administration Scolaire et Universitaire	10	95	362	457	2	8
MENAPLN	Conseillers d'Education	80	416	1 445	1 861	10	70
MENAPLN	Conseillers d'Intendance Scolaire et Universitaire	20	357	1 501	1 858	6	14
MENAPLN	Educateurs de la Petite Enfance	50	26	39	65	-	5
MENAPLN	examen professionnel en vue de l'obtention du certificat supérieur d'aptitude pédagogique (csape)	-	16 340	18 082	34 422	8 146	8 470
MENAPLN	examen professionnel en vue de l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle d'éducateur certifié de la petite enfance (capepe)	-	251	368	619	104	215
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Primaire et de l'Education Non Formelle issus des ex CPI	350	15	65	80	15	64
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Primaire et de l'Education Non Formelle issus des ex IP	1 000	181	862	1 043	175	825
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Allemand	6	2	8	10	2	4
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Anglais	17	7	23	30	3	14
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Education Physique et Sportive	12	1	28	29	-	12
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Enseignement Technique et Professionnel Industriel	3	1	9	10	-	3
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Enseignement Technique et Professionnel Tertiaire	2	2	3	5	1	1
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Français	22	11	32	43	3	19
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Histoire-Géographie	20	6	33	39	5	15
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Mathématiques	8	-	3	3	-	2
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Philosophie	8	1	13	14	1	7
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Sciences de la Vie et de la Terre	20	4	23	27	4	16
MENAPLN	Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire option : Sciences Physiques	8	1	11	12	1	7
MENAPLN	Professeur Certifié des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Génie civil Construction Métallique	2	1	2	3	1	1
MENAPLN	Professeurs Agrégés de l'enseignement secondaire	60	186	1 035	1 221	14	35
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Agro-Alimentaire	1	-	2	2	-	1
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Construction Mécanique	1	-	2	2	-	1
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Electrotechnique	1	1	3	4	-	1
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Fabrication Mécanique	1	-	2	2	-	1
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Génie Civil Bâtiment	3	-	5	5	-	3
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Informatique	2	1	3	4	1	1
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Maintenance des Véhicules Automobiles	3	-	6	6	-	3
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Menuiserie Bois	2	-	4	4	-	2
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAET, option : Techniques de Vente et de Commercialisation	2	3	9	12	-	2
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : Allemand (ENS)	5	1	5	6	-	4
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : Anglais (ENS)	20	20	77	97	1	19
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : EPS (ENS)	75	20	215	235	3	72

Bulletin statistique des concours session 2022

MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : Français (ENS)	20	199	673	872	-	20
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : Histoire-Géographie (ENS)	20	27	256	283	-	20
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : Mathématiques (ENS)	50	11	132	143	5	45
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : Philosophie (ENS)	10	8	127	135	-	10
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : Sciences Physiques (ENS)	50	11	111	122	3	47
MENAPLN	Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, titulaires du CAP-CEG, option : SVT (ENS)	50	27	110	137	8	42
MENAPLN	Techniciens Supérieurs de Laboratoire et d'Atelier des Lycées et Collèges	5	-	8	8	-	5
Total MENAPLN		2 449	18 905	28 617	47 522	8 558	10 492
MFPTPS	Adjoint en Archivistique	5	54	46	100	3	2
MFPTPS	Adjoint en Bibliothéconomie	5	15	6	21	3	2
MFPTPS	Adjoint en Documentation	5	23	20	43	4	1
MFPTPS	Assistants en Archivistique	5	29	56	85	-	5
MFPTPS	Adjoint de Secrétariat	11	128	56	184	6	5
MFPTPS	Adjoint en Gestion des Ressources Humaines et Management des Administrations	15	144	121	265	10	5
MFPTPS	Assistants de Secrétariat	9	190	163	353	4	5
MFPTPS	Assistants en Bibliothéconomie	5	2	8	10	1	-
MFPTPS	Assistants en Documentation	5	11	16	27	1	2
MFPTPS	Assistants en Gestion des Ressources Humaines et Management des Administrations	15	260	329	589	4	11
MFPTPS	Conseillers en Archivistique	5	55	81	136	1	4
MFPTPS	Conseillers en Bibliothéconomie	5	4	22	26	-	2
MFPTPS	Conseillers en Documentation	5	18	38	56	1	3
MFPTPS	Conseillers en Gestion des Ressources Humaines et Management des Administrations	10	232	404	636	1	9
MFPTPS	Inspecteurs du Travail	10	92	197	289	2	8
Total MFPTPS		115	1 257	1 563	2 820	41	64
MID	Ingénieurs de Conception en Génie Civil	5	5	148	153	-	5
MID	Techniciens Supérieurs en Génie Civil	5	6	105	111	-	5
Total MID		10	11	253	264	-	10
MJDHRI	Conseillers en Droits Humains	10	81	107	188	2	8
MJDHRI	Contrôleurs de Sécurité Pénitentiaire	10	226	1 101	1 327	2	8
MJDHRI	Inspecteurs de Sécurité Pénitentiaire	5	13	112	125	1	4
Total MJDHRI		25	320	1 320	1 640	5	20
MSAHCNGF	Assistants d'Education Spécialisée	15	42	65	107	4	11
MSAHCNGF	Assistants en Education Sociale	25	78	163	241	9	16
MSAHCNGF	Assistants en Promotion du Genre	5	39	57	96	4	1
MSAHCNGF	Conseillers en Education Sociale	20	130	251	381	5	15
MSAHCNGF	Conseillers en Promotion du Genre	5	91	71	162	4	1
MSAHCNGF	Inspecteurs d'Education Spécialisée	10	85	160	245	3	7
Total MSAHCNGF		80	465	767	1 232	29	51
MSHP	Accoucheuses Brevetées	350	465	3	468	350	-
MSHP	Administrateurs des Services de Santé	10	40	134	174	1	9
MSHP	Agents de Santé Communautaire	350	728	714	1 442	96	254
MSHP	Biologistes Médicaux	30	20	124	144	1	29
MSHP	Chirurgiens-Dentistes Spécialistes	5	2	4	6	2	3

Bulletin statistique des concours session 2022

MSHP	Gestionnaires des Services de Santé	40	121	366	487	3	37
MSHP	INFIRMIERS (EXAMEN PROFESSIONNEL)		1 850	3 477	5 327	1 789	3 322
MSHP	Infirmiers Diplômés d'Etat	300	362	360	722	170	130
MSHP	Ingénieurs du Génie Sanitaire	15	4	65	69	1	14
MSHP	Ingénieurs en Génie Biomédical	5	-	2	2	-	1
MSHP	Ingénieurs en Imagerie Médicale	10	-	9	9	-	4
MSHP	INGENIEURS EN SCIENCES INFIRMIERES ET OBSTETRIQUES (EXAMEN PROFESSIONNEL)	-	948	1 977	2 925	808	1 826
MSHP	Ingénieurs en Sciences Pharmaceutiques	10	2	8	10	1	6
MSHP	Ingénieurs en Technologie d'Assistance Médicale option : Orthoprothèse	3	-	3	3	-	1
MSHP	Ingénieurs en Technologie d'Assistance Médicale option : Rééducation Fonctionnelle	3	-	5	5	-	-
MSHP	Médecins Spécialistes	200	153	201	354	78	122
MSHP	Pharmaciens Spécialistes	20	10	10	20	9	7
MSHP	SAGES-FEMMES OU MAÏEUTIENS (EXAMEN PROFESSIONNEL)	-	2 627	824	3 451	2 283	751
MSHP	Sages-Femmes ou Maïeuticiens d'Etat	300	778	74	852	120	180
MSHP	Techniciens d'Hygiène Hospitalière	280	254	155	409	190	90
MSHP	Technologistes Biomédicaux	3	-	10	10	-	1
Total MSHP		1 934	8 364	8 525	16 889	5 902	6 787
MSJE	Conseillers de Jeunesse et d'Education Permanente	18	21	49	70	3	15
MSJE	Conseillers en Emploi et en Formation Professionnelle	17	27	52	79	4	13
MSJE	Professeurs des Activités Physiques et Sportives	20	15	49	64	6	14
Total MSJE		55	63	150	213	13	42
MTDPCE	Ingénieurs de Conception en Informatique option : Ingénierie des Systèmes d'Information en Entreprise (BAC+2)	2	1	7	8	-	1
MTDPCE	Ingénieurs de Conception en Informatique option : Ingénierie des Systèmes d'Information en Entreprise (BAC+3)	3	3	18	21	1	2
MTDPCE	Ingénieurs de Conception en Informatique option : Sécurité Informatique (BAC+2)	2	3	6	9	-	2
MTDPCE	Ingénieurs de Conception en Informatique option : Sécurité Informatique (BAC+3)	3	2	24	26	-	3
Total MTDPC		10	9	55	64	1	8
MUAFH	Ingénieurs de Conception Géomètres	4	4	21	25	1	3
MUAFH	Techniciens Supérieurs Géomètres	7	5	62	67	2	3
Total MUAFH		11	9	83	92	3	6
Total général		5 323	32 482	52 655	85 137	14 632	17 995

Source : AGRE/MFPTPS

Table des matières

Avant-propos.....	1
Sommaire.....	2
Liste des tableaux.....	3
Liste des graphiques.....	4
Liste des cartes.....	5
Sigles et abréviations.....	6
Concepts et définitions.....	8
Introduction.....	10
I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	12
I.1. Rencontre de cadrage.....	12
I.2. Collecte et traitement des données.....	12
I.3. Analyse des données.....	13
I.4. Elaboration et validation du bulletin statistique.....	13
II. DISPOSITIF D'ORGANISATION DES CONCOURS ET EXAMENS	
PROFESSIONNELS.....	13
II.1. Dispositif institutionnel de l'organisation des concours et examens professionnels.....	13
II.1.1. Missions de l'Agence générale de recrutement de l'Etat.....	13
II.1.2. Organes de pilotage.....	14
II.2. Dispositif opérationnel de l'organisation des concours et examens professionnels.....	14
II.2.1. Ouverture des concours et examens professionnels.....	14
II.2.2. Réception et validation des dossiers de candidature.....	15
II.2.3. Sélection et tirage des épreuves.....	15
II.2.4. Administration des épreuves.....	16
II.2.5. Anonymat, correction des copies et délibération.....	16
II.2.6. Résultats et recours.....	17
III. STATISTIQUES DES CONCOURS.....	17
III.1. Concours directs.....	17
III.1.1. Concours directs suivis de formation.....	18
III.1.1.1. Les postes à pourvoir.....	18
III.1.1.2. Les postes pourvus.....	21
III.1.1.3. Les Candidatures.....	23
III.1.1.4. Les candidats.....	25

III.2.	Concours/Examens professionnels	28
III.2.1.	Les postes à pourvoir.....	28
III.2.2.	Les postes pourvus.....	29
III.2.3.	Les candidatures	32
III.2.4.	Les candidats.....	34
IV.	RESSOURCES HUMAINES ET MATERIELLES	37
V.	RESSOURCES FINANCIERES	40
VI.	INNOVATIONS	41
VII.	PERSPECTIVES	43
	Conclusion.....	44
	Annexe	i
	Table des matières	x